

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1989

30 juillet 2014

SOMMAIRE

Aqua Synergy S.A.	95429	Saint-James Investissement 2 S.à r.l.	95461
BCSP V CE Lux III S. à r.l.	95435	Saint-Paul Luxembourg S.A.	95429
BCSP V CE Lux I S.à r.l.	95439	SAS Institute S.à r.l.	95469
BCSP V CE Lux IV S.à r.l.	95437	Schengen RCG Re SCA	95470
Bio & Bio Licensing S.A.	95426	Schmitz HABITATION, S.à r.l.	95458
Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar	95426	Schroder International Selection Fund ...	95463
Capital Sports Investments S.à r.l.	95429	Schroder Investment Fund	95427
Cinematlux S.A.	95427	Schroder Real Estate Fund of Funds	95428
Estates S.A.	95428	Schroder Selection	95426
Finvus S.C.A.	95441	Schroder SMBC Global Bond Series	95426
Fondation Pauline de Faillonnet	95470	Schroder Special Situations Fund	95462
Goo Goos S.à r.l.	95461	Seniorenresidenz Mäerzeg S.à r.l.	95460
Groupe Meeschter	95460	Sicav Patrimoine Investissements	95465
GSLP I Offshore A S.à r.l.	95467	Sidora S.A.	95429
Independent Business ans Sales Advisers S.A.	95468	Smart Private Managers (Luxembourg) S.A.	95463
K.F. Invest SA	95471	Smart Private Managers (Luxembourg) S.A.	95427
Neweb Creations S.à r.l.	95464	Sogaris Logistics Estates International Lu- xembourg	95471
Retondo S.A.	95433	Solution Mécanique S.à r.l.	95472
RIC French Properties Partnership II S.A.	95458	Sopasa Participations S.A.	95466
Richpoint Luxembourg S. à r.l.	95459	Sorephar S.A.	95427
RI-Invest S.A.	95457	Staer Management S.A.	95469
Rodrigue S.A.	95458	Stericycle Europe S.à r.l.	95465
Rodrigue S.A.	95459	St Leonard Finance S.à r.l.	95462
Round Point S.A.	95463	Stratford Capital Management S. à r.l. ...	95466
RPTRE Holding S.à r.l.	95460	Subtone Investments S.à r.l.	95459
Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SICAV (Luxembourg)	95461	Timken Luxembourg Holdings Sàrl	95466
Sabatelli 2 S.à r.l.	95472	Timken Lux Holdings II S.à r.l.	95464
Sabatelli 3 S.à r.l.	95465	Transcom WorldWide S.A.	95445
Sabatelli 3 S.à r.l.	95472	Transcom WorldWide S.A.	95430
Sagittarius Investissements S.A.	95428	TRxCare Holdings S.à r.l.	95472
Saint-James Investissement 1 S.à r.l.	95457	VRWAY Communication S.A.	95433
		Weetamoe	95429

Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 116.282.

The Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders which will take place on *Thursday August 14*, 2014 at 1.00 p.m. at 1, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.
The agenda of the Annual General Meeting is as follows:

Agenda:

1. Annual report for the financial year ending on December 31st, 2013.
2. Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31st, 2013.
3. Discharge to the General Partner and to the independent auditor for the exercise of their mandate through December 31st, 2013.
4. Special discharge to the General Partner for the late submission of the Annual Accounts.
5. Appointment of the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

Please note that the proxies to represent the shareholders at the annual general meeting of the shareholder need to be received by Thursday August 14th at 11.00 at the latest.

Bru II GP S.à r.l.

Référence de publication: 2014111131/21.

Bio & Bio Licensing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 77.323.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *29 août 2014* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014111624/788/15.

Schroder Selection, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 17 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014107940/9.

(140129166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Schroder SMBC Global Bond Series, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 17 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014107941/9.

(140129168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Cinemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 124.648.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 29 août 2014 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014111661/788/15.

Sorephar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 44.399.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 29 août 2014 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014111679/788/15.

Schroder Investment Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion coordonné au 17 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014108092/9.

(140129124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Smart Private Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 124.966.

- Le conseil d'administration acte le changement d'adresse de Madame Béatrice Dury-Gowan, administratrice de la société:

* Ancienne adresse: 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

* Nouvelle adresse: 6, Bellevue, L-8710 Boevange/Attert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Frank Moisson / Jean-Pierre Malliar

Référence de publication: 2014075077/15.

(140087978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

All holders of Notes issued by Estates S.A. (the "Noteholders" and the "Company" respectively) in relation to the Compartment 2012/05/4 of the Issuer are invited to attend a

GENERAL MEETING

of Noteholders to be held at the registered office of the Company on August 7, 2014 at 9.00 a.m., in order to consider the following agenda:

Agenda:

1. Report from the board on the possibility to postpone the maturity date till July 15, 2015 and to amend the Fixed Interest to 4% per year in relation to the Compartment 2012/05/4.
2. Amendments to the Notes in particular regarding the fact to postpone the initial maturity date of the Notes of the above mentioned compartment and to amend the Fixed Interest to 4% per year in relation to the above mentioned compartment.
3. Approval of the actions and decisions referred to in the Report from the Board.
4. Miscellaneous.

This meeting is convened at the initiative of the Company.

In the event this general meeting is not able to deliberate validly for lack of quorum, a second meeting of Noteholders holding Notes issued in relation to that Compartment shall be held at 9.00 a.m. on August 14, 2014 at the registered office of the Company, with the same agenda and such second meeting shall have the right to pass resolutions on the items on the agenda irrespective of the quorum.

To be admitted to the meeting, the Noteholders shall be required at the beginning of the meeting to present the Notes in respect of which they intend to vote, or an attestation issued by a bank in Luxembourg attesting that the Notes are held by such bank on behalf of the Noteholders and shall be blocked until August 30, 2014.

The Report from the board of directors referred to in the agenda and the resolutions which will be proposed will be available for consultation at the registered office of the Company at least 8 days prior to the meeting upon presentation of one Note issued in relation to the Compartment concerned or upon presentation of the above mentioned attestation.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014104581/31.

Schroder Real Estate Fund of Funds, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion coordonné au 17 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014108093/9.

(140129129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Sagittarius Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 69.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014075090/14.

(140087740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Weetamoe, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Der Fonds Weetamoe, ein Fonds commun de placement (FCP) wurde am 30. Juni 2014 liquidiert. Der Liquidationsprozess ist abgeschlossen. Die Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A. in ihrer Funktion als Depotbank, hat das Fondvermögen an den Anteilinhaber ausgezahlt. Es wurden keine Beträge an die Caisse de Consignation überwiesen.

Luxemburg, im Juli 2014.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Référence de publication: 2014111721/1999/8.

Aqua Synergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.231.

Capital Sports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.271.

RECTIFICATIF

La société Capital Sports Investments S.à r.l. n'est en rien concernée par l'"Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 9 novembre 2012" publié dans le Mémorial C n° 2998 du 11 décembre 2012, page 143863. C'est en effet la société Aqua Synergie S.A. qui a fait publier cet extrait.

Il y a dès lors lieu de rectifier ladite publication comme suit:

1. L'en-tête:

au lieu de:

"Capital Sports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 140.271.",

lire:

"Aqua Synergy S.A., Société Anonyme. Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 158.231."

2. La référence du dépôt au Registre de commerce et des sociétés (à la dernière ligne de l'insertion):

au lieu de:

"(120196715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.",

lire:

"(120197142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012."

3. Le sommaire du Mémorial C n° 2998, à la page 143857:

supprimer la ligne "Capital Sports Investments S.à r.l. ... 143863" et ajouter une ligne "Aqua Synergy S.A. ... 143863"

Référence de publication: 2014111134/28.

Sidora S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 163.940.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet au 26.05.2014 le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société SIDORA SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B163940

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2014075107/9.

(140087778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Saint-Paul Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 147.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075091/9.

(140088216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

Convening notice is hereby given to the shareholders of the Company to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "EGM") that will be held on 4 September 2014 at 11.30 am CET at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Election of the bureau of the EGM (the Bureau).
2. Acknowledgement of the merger plan adopted by the board of directors of the Company and Transcom Worldwide AB, a public limited liability company (publ.), incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at Rålambsvägen 17, 112 59 Stockholm, Sweden, and registered with the Swedish Companies Registration Office (the "SCRO") under number 556880-1277 ("Transcom WW AB"), pursuant to article 261 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time (the "Luxembourg Company Law") and sections 37-39, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 July 2014 (the "Merger Plan"), which includes the report on the Merger Plan prepared by the board of directors of the Company and Transcom WW AB as the merging companies pursuant to article 265 of the Luxembourg Company Law and section 39, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551).
3. Acknowledgement of the reports on the Merger Plan prepared by the independent auditor of the Company pursuant to article 266 of the Luxembourg Company Law and the auditors of Transcom WW AB pursuant to section 40, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551).
4. Acknowledgement of the date of the effectiveness of the cross border merger by absorption of the Company by Transcom WW AB (the "Merger") as being on the date of the final registration of the Merger with the SCRO.
5. Acknowledgment of the fact that, as a result of the Merger, the Company will cease to exist by dissolution without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to Transcom WW AB in accordance with the Merger Plan and article 259 of the Luxembourg Company Law and section 36 and 49, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551).
6. Approval of the Merger Plan and the Merger as set therein in accordance with article 263 of the Luxembourg Company Law.
7. Granting of full discharge to the directors of the Company.

INFORMATION

ELECTION OF THE BUREAU OF THE EGM (EGM item 1)

According to the articles of association of the Company, Mr Henning Boysen, as chairman of the Company's board of directors, shall preside the EGM. In case Mr Boysen will not be able to attend the EGM, the EGM shall appoint another chairman of the meeting. The Chairman of the board of directors may, as the case may be, delegate the duty to preside as Chairman over the EGM to Jean-Michel Schmit, lawyer, partner of Hogan Lovells Luxembourg, with the power of sub-delegation to any other lawyer of Hogan Lovells Luxembourg, should Jean-Michel Schmit not be able to attend the EGM.

It is further proposed that the Chairman of the EGM be empowered to elect the secretary and the scrutineer, forming the Bureau of the AGM together with the chairman.

ACKNOWLEDGEMENT OF THE MERGER PLAN (EGM item 2)

The board of directors of the Company has identified advantages of changing the registered seat of the Company from Luxembourg to Sweden (the "Re-domiciliation") and consequently resolved to execute the Re-domiciliation by way of the Merger in accordance with the Merger Plan. Further to the Merger, Transcom WW AB shall be the surviving entity of the Merger and the future listed parent company of the Transcom Group. Transcom WW AB is currently fully owned by the Company, as the Company is the owner of all outstanding 1,279,070 shares issued by Transcom WW AB.

In accordance with section 36 and 49, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551), and in accordance with article 259 and 274 of the Luxembourg Company Law, Transcom WW AB shall by way of a statutory Merger absorb the Company, and thus all the assets and liabilities of the Company will pass to Transcom WW AB without the Company entering into liquidation.

Therefore, the Merger Plan established pursuant to article 261 of the Luxembourg Company Law and sections 37-39, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551), was adopted by the board of directors of the Company and Transcom WW AB on 21 July 2014. The Merger Plan including the report on the Merger Plan prepared by the board of directors of the merging companies pursuant to article 265 of the Luxembourg Company Law and section 39, Chapter

23 of the Swedish Companies Act (2005:551) (the "Boards Report") is published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 July 2014.

The Merger Plan is also available on the Company's website as indicated below.

ACKNOWLEDGEMENT OF THE AUDITORS' REPORTS (EGM item 3)

The independent auditor of the Company prepared a report, in accordance with article 266 of the Luxembourg Company Law and the auditors of Transcom WW AB prepared a report in accordance with section 40, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551) (the "Auditors' Reports") which are available on the Company's website as indicated below.

ACKNOWLEDGMENT OF THE DATE OF EFFECTIVENESS OF THE MERGER (EGM item 4)

According to the Merger Plan, the date of effectiveness of the Merger shall be on the date of the final registration of the Merger with the SCRO, which is estimated to occur during the fourth quarter 2014. The exact date of the final registration of the Merger will be made public once such information is available.

The Company shall, until the Merger Plan has been finally registered, continue to book business transactions involving the Company in its accounting books. As from the final registration of the Merger, all transactions will be booked in the accounting books of Transcom WW AB.

ACKNOWLEDGMENT OF THE FACT THAT, AS A RESULT OF THE MERGER, THE COMPANY WILL CEASE TO EXIST BY DISSOLUTION WITHOUT LIQUIDATION (EGM item 5)

In accordance with article 259 of the Luxembourg Company Law and section 36 and 49, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551), the Company will cease to exist by dissolution without liquidation as a result of the Merger.

APPROVAL OF THE MERGER (EGM ITEM 6)

It is proposed that the EGM approves the Merger Plan and Merger as set out therein in accordance with article 263 of the Luxembourg Company Law (which will include also an approval of the intention to execute a reverse split 50:1 of the Ordinary Shares of Transcom WW AB shortly after the Merger, as set out in Section 10.2 of the Merger Plan).

GRANTING OF FULL DISCHARGE TO THE DIRECTORS OF THE COMPANY (EGM item 7)

It is proposed that the EGM grants full discharge to the directors of the Company for the accomplishment of their task as directors from 1 January 2014 to the date of effectiveness of the Merger.

QUORUM AND MAJORITY

The share capital of the Company is divided in an aggregate number of shares of 1,245,532,733 composed of 622,767,823 Class A voting shares ("Class A Ordinary Shares") and 622,764,910 Class B non-voting shares ("Class B Preference Shares"). The Company holds 7,694 Class A Ordinary Shares and 88,836 Class B Preference Shares in treasury (the "Treasury Shares").

Each Class A Ordinary Share is entitled to one vote. Considering the items on the agenda of the EGM and in accordance with the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, each Class B Preference Share is, in this particular case, also entitled to one vote for each of the resolutions to be voted upon except for item 7 of the agenda. The voting rights attached to the Treasury Shares are suspended in accordance with the Luxembourg Company Law.

Therefore, with respect to the resolutions to be voted upon except for item 7, there is a total of voting rights of 1,245,436,203 composed of 622,760,129 voting rights attached to the Class A Ordinary Shares and 622,676,074 voting rights attached to the Class B Preference Shares. For the resolution to be voted upon under item 7, there is a total of voting rights of 622,760,129 attached to the Class A Ordinary Shares (the Class B Preference Shares having no voting right in this respect).

The EGM (except for item 7 of the agenda) will validly deliberate on the resolutions on its agenda only if at least 50% of the issued share capital is present or represented (the "Quorum"). If the Quorum is not reached at the first meeting, the Board of Directors will convene a second EGM with exactly the same agenda with a prior notice of at least 17 days. No quorum will be required at such second EGM. At both meetings, the resolutions will only be validly adopted if approved by at least 2/3rds of the votes cast at the EGM except for item 7 of the agenda which shall be adopted at the simple majority of the votes cast. In addition, the same condition of quorum and majority shall be met in each class of shares taken separately (except for item 7 of the agenda).

OTHER INFORMATION

1. Right to propose new items to the agenda and to file draft resolutions

One or several shareholders or holders of SDRs representing, individually or collectively, at least 5 % of the share capital of the Company may require that some additional items be put on the agenda of the general meeting and propose draft resolutions with regards to items included or to be included in the agenda of the general meeting.

These rights shall be exercised in writing and shall be submitted to the Company's legal advisors by mail at the following address: Hogan Lovells (Luxembourg) LLP, 10A, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, or by e-mail at the following address: egm@transcom.com, no later than 13 August 2014 and the revised agenda will be published by Company, at the latest on 20 August 2014.

The shareholders or holders of SDRs who send a request to the Company to add an item to the agenda must send together with their request a justification thereof or a draft of the resolution to be adopted at the EGM. They must indicate the mail or e-mail address where the acknowledgment of receipt of their request may be sent to by the Company within forty-eight hours upon receipt of their request.

2. Right to have access to the documents and information related to the EGM

The following documents and information related to the EGM are available to the shareholders at the above mentioned address of the Company and on the Company's website, www.transcom.com/egm2014:

- this convening notice,
- the proxy form,
- the notification form,
- the draft resolutions of the EGM,
- the annual accounts including the management reports of the Company and Transcom WW AB for the last three financial years, if applicable,
- an accounting statement of the Company and Transcom WW AB drawn up as at a date which shall not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the Merger Plan;
- the Merger Plan including the Boards Report,
- the Auditors' Reports, and
- at the latest two weeks prior to the EGM, the merger document, which includes information equal to the information of a prospectus according to the Prospectus Regulation (EC) 809/2004, prepared in accordance with Chapter 2b of the Swedish Financial Instruments Trading Act (1991:980).

The shareholders and holders of SDRs may also receive a copy of the above mentioned documents by sending a request by mail at the above mentioned address of the Company, or by e-mail at the above mentioned e-mail address of the Company.

3. Right to participate to the EGM in person or represented by way of a power of attorney

3.1. Direct Shareholders

Participation at the EGM is reserved to shareholders who are duly registered as holder of shares in the share register of the Company as of 21 August 2014 (the "Record Date") and file their intention to attend the EGM by mail to the above mentioned address or e-mail address of the Company, so that it shall be received no later than on the Record Date (inclusive). The form of notification of attendance may be downloaded on the Company's website, www.transcom.com/egm2014, or may be requested from the Company at the mailing address or e-mail mentioned above free of charge.

Shareholders may be represented at the EGM by signing and sending by mail or e-mail (with the original to follow by post) to the above mentioned address a duly completed and signed power of attorney so that it shall be received by the Company no later than on 29 August 2014 at 4.00 pm CET. Powers of attorney forms for the EGM are available at the same address and on the Company's website, www.transcom.com/egm2014.

3.2. Holders of SDRs

Participation at the EGM is reserved to holders of SDRs who are duly registered as holder of SDRs in the records maintained by Euroclear Sweden AB as of the Record Date and notify their intention to attend the EGM to Skandinaviska Enskilda Banken AB (publ) ("SEB") at the following address: SEB, Issuer Agent Department, R B6, SE - 106 40 Stockholm, Sweden, by email to: issuedepartment5@seb.se or by fax to: fax number +46 8 763 6250 so that the notification shall be received by SEB no later than on the Record Date (inclusive). The form of notification of attendance may be downloaded on the Company's website, www.transcom.com/egm2014, or may be requested from the Company at the mailing address or e-mail mentioned above free of charge, or may be requested from SEB at the mailing address or e-mail address mentioned above.

Those holders of SDRs having registered their SDRs in the name of a nominee must temporarily re-register the SDRs in their own name in the records maintained by Euroclear Sweden AB in order to exercise their shareholders' rights at the EGM. SDR holders wishing to re-register must inform their nominee well in advance of the Record Date so that they appear on the records maintained by Euroclear Sweden AB on the Record Date. Please note that holders of SDRs who have not re-registered their SDRs with Euroclear Sweden AB effective on the Record Date will not be eligible to participate in the EGM.

Holders of SDRs, wishing to be represented at the EGM by an attorney-at-fact, must send a duly completed, dated and signed power of attorney, whereby the holders of SDRs authorises the Chairman of the EGM or another designated person to represent him/her/it at the EGM, to SEB at the address above mentioned (by post or by e-mail with the original to follow by post), so that it shall be received no later than on 29 August 2014 at 4.00 pm CET. The form of the power of attorney may be obtained by sending a request to SEB at the address mail or e-mail mentioned above, or may be downloaded on the Company's website, www.transcom.com/egm2014.

Only the persons that are shareholders or holders of SDRs on the Record Date and who comply with the above procedure may participate and vote at the EGM. Notwithstanding the above rules, the Bureau of the EGM shall have the discretionary power to accept a power of attorney received after the above mentioned deadlines to be accounted for the votes cast at the EGM.

Notwithstanding the above, the Bureau of the EGM shall have the discretionary power, on an exceptional basis, to accept the attendance and voting of a shareholder or a holder of SDRs at the EGM, even if the relevant form of the notification of attendance or of the power of attorney has been received after the above mentioned deadlines.

Please note that conversions from shares into SDRs and vice versa will not be permitted from 19 August 2014 up to and including 21 August 2014.

Luxembourg, on 28 July 2014.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014110124/180.

Retondo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.285.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014075051/11.

(140087742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

VRWAY Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.690.

Les actionnaires de la société VRWAY COMMUNICATION S.A. sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 août 2014 à 14.00 heures, au CERCLE MUNSTER, sis au 5/7 rue Munster à L-2160 Luxembourg, afin de discuter et délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Insertion d'un capital autorisé et refonte de l'article 5 des statuts qui sera lu comme suit:

5.1. Le capital social est fixé à quatorze millions quatre cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 14.435.486,00), divisé en quatorze millions quatre cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six (14.435.486) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

5.2. Le capital autorisé est quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 4.990.000,00), pour le porter de son montant actuel de quatorze millions quatre cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 14.435.486,00) à dix-neuf millions quatre cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 19.425.486,00), le cas échéant par la création et l'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (4.990.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des présentes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles, à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles. Il est plus particulièrement autorisé à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens lors de l'émission des actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des

créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Cette autorisation peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le premier paragraphe du présent article.

5.3. Le capital social pourra être ultérieurement augmenté ou réduit par résolution des actionnaires au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire se tenant par-devant notaire.

5.4. La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions déterminées par la Loi.

2. Nominations statutaires.

Ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale dans le respect des dispositions de l'article 17.10 des statuts de la société, les détenteurs de droits de vote, autorisés par le certificat délivré par l'intermédiaire auprès duquel les actions sont détenues en conformité du régime de gestion des actions dématérialisées, ayant présenté au moins deux jours ouvrables avant la date fixée de l'Assemblée ledit certificat et informé la société conformément à la législation applicable.

Le capital social souscrit et libéré intégralement est de EUR 14.435.486,00 divisé en 14.435.486 actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,00 chacune. A la date de ce jour, la société détient 54.000 actions propres.

En respect des lois applicables, les documents relatifs aux points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale seront tenus au siège social de la société ainsi qu'auprès de la "Borsa Italiana S.p.A.". Ces documents seront également disponibles sur le site de la société à l'adresse www.vrway.com dans le délai prévu.

The VRWAY COMMUNICATION S.A. shareholders are called to the

EXTRAORDINARY SHAREHOLDER'S MEETING

which will be held on *August 28th, 2014*, at 14.00, in the CERCLE MUNSTER located with 5/7 rue Munster in L-2160 Luxembourg, in order to discuss and deliberate with the following agenda:

Agenda:

1. Insertion of an authorized capital and rewording of the article 5 of the Articles of Association, which shall be read as follows:

5.1. The subscribed capital of the corporation is set at fourteen millions four hundred and thirty-five thousand four hundred and eighty-six euros (EUR 14.435.486,00) represented by fourteen millions four hundred and thirty-five thousand four hundred and eighty-six (14.435.486) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each.

5.2. The authorised share capital is set at four millions nine hundred ninety thousand euros (EUR 4.990.000,00), to raise the current corporate share capital from fourteen millions four hundred and thirty-five thousand four hundred and eighty-six euros (EUR 14.435.486,00) to nineteen millions four hundred and twenty-five thousand four hundred and eighty-six euros (EUR 19.425.486,00), by the creation and the issue of four millions nine hundred ninety thousand (4.990.000) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each, with the same rights as those enjoyed by the shares extant.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors. As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

5.3. The corporate share capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, duly documented in notarial form.

5.4. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

2. Statutory nominations.

Have the right to attend the General Meeting in compliance with the article 17.10 of the bylaws of the company, holders of voting rights, permitted by the certificate issued by the intermediary through which the shares are held

in compliance with the management system of the dematerialized shares, submitting at least two working days before the date of the meeting and informed the company in accordance with the applicable law.

The capital subscribed and fully paid amounts to EUR 14,435,486.00 divided into 14,435,486 ordinary shares with a nominal value of EUR 1.00 each. Until today, the Company owns directly 54,000 shares.

In accordance with the applicable laws, the documents relating to the items mentioned in the agenda of the Shareholder's General Meeting will be kept at the registered office of the Company as well as by the "Borsa Italiana SpA".

These documents will be also available in due time on the Company website at the following address: www.vrway.com

Référence de publication: 2014111127/95.

BCSP V CE Lux III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.826,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.653.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Tour CB31 Interest Holder LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, USA and being registered with the Secretary of State of Delaware under number 4358007, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BCSP V CE Lux III S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.159.653 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 10 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 June 2011, number 1260.

The Sole Shareholder was represented by Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to twenty-nine thousand eight hundred twenty-six euros (EUR 29,826) by the issuance of seventeen thousand three hundred twenty-six (17,326) new shares of a par value of one euro (EUR 1) each for a total subscription price of seventeen thousand three hundred twenty-six euros (17,326 EUR); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in cash; allocation of an amount of seventeen thousand three hundred twenty-six euros (17,326 EUR) to the share capital of the Company and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Sole resolution

The Sole Shareholder (i) resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to twenty-nine thousand eight hundred twenty-six euros (EUR 29,826) by the issuance of seventeen thousand three hundred twenty-six (17,326) new shares of a par value of one euro (EUR 1) each for a total subscription price of seventeen thousand three hundred twenty-six euros (EUR 17,326) to be fully paid by a contribution in cash of an amount of seventeen thousand three hundred twenty-six euros (17,326 EUR) (the "Contribution in Cash"), (ii) subscribed for such new shares and (iii) fully paid the issue price by way of the Contribution in Cash.

The amount of seventeen thousand three hundred twenty-six euros (17,326 EUR) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount of seventeen thousand three hundred twenty-six euros (EUR 17,326) to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder consequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at to twenty-nine thousand eight hundred twenty-six euros (EUR 29,826) divided into twenty-nine thousand eight hundred twenty-six (29,826) shares with a par value of one euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Tour CB31 Interest Holder LLC, une limited liability company constituée en vertu des lois du Delaware, dont le siège social est situé au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4358007, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de BCSP V CE Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.653 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 10 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juin 2011, numéro 1260.

L'Associé Unique était représenté par Madame Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera soumise aux formalités de l'enregistrement avec le présent acte.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

3. L'intégralité du capital social émis représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

4. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à vingt-neuf mille huit cent vingt-six euros (29.826 EUR) par l'émission de dix-sept mille trois cent vingt-six (17.326) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune pour un prix total de souscription de dix-sept mille trois cent vingt-six euros (17.326 EUR); souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par voie d'un apport en numéraire; allocation d'un montant de dix-sept mille trois cent vingt-six euros (17.326 EUR) au capital social de la Société et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

Résolution unique

L'Associé Unique (i) a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à vingt-neuf mille huit cent vingt-six euros (29.826 EUR) par l'émission de dix-sept mille trois cent vingt-six (17.326) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune pour un prix total de souscription de dix-sept mille trois cent vingt-six euros (17.326 EUR) à payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept mille trois cent vingt-six euros (17.326 EUR) (l'«Apport en Numéraire»), (ii) a souscrit à ces nouvelles parts sociales et (iii) a intégralement payé le prix d'émission par l'Apport en Numéraire.

Le montant de dix-sept mille trois cent vingt-six euros (17.326 EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'affecter un montant de dix-sept mille trois cent vingt-six euros (17.326 EUR) au capital social de la Société.

L'Associé Unique a par conséquent décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-neuf mille huit cent vingt-six euros (29.826 EUR) divisé en vingt-neuf mille huit cent vingt-six (29.826) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 1.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de l'Associé Unique, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante et le notaire soussigné ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/26952. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014085955/112.

(140102507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

BCSP V CE Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 183.340.

—
In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BCSP V CE Lux I S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.127.014, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BCSP V CE Lux IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.183.340 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 16 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 19 February 2014, number 458.

The Sole Shareholder was represented by Mrs Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to twenty-two thousand five hundred euros (EUR 22,500) by the issuance of ten thousand (10,000) new shares of a par value of one euro (EUR 1) each, for a total subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in cash; allocation of an amount of ten thousand euros (EUR 10,000) to the share capital of the Company and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Sole resolution

The Sole Shareholder (i) resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to twenty-two thousand five hundred euros (EUR 22,500) by the issuance of ten thousand (10,000) new shares of a par value of one euro (EUR 1) each, for a total subscription price of ten thousand euros (EUR 10,000) to be fully paid by a contribution in cash of an amount of ten thousand euros (EUR 10,000) (the "Contribution in Cash"), (ii) subscribed for such new shares and (iii) fully paid the issue price by way of the Contribution in Cash.

The amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount of ten thousand euros (EUR 10,000) to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder consequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty-two thousand five hundred euros (EUR 22,500) divided into twenty-two thousand five hundred (22,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BCSP V CE Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.127.014, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de BCSP V CE Lux IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.183.340 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 février 2014, numéro 458.

L'Associé Unique était représenté par Madame Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera soumise aux formalités de l'enregistrement avec le présent acte.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

3. L'intégralité du capital social émis représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

4. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500 EUR) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de dix mille euros (10.000 EUR); souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par voie d'un apport en numéraire; allocation d'un montant de dix mille euros (10.000 EUR) au capital social de la Société et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

Résolution unique

L'Associé Unique (i) a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500 EUR) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de dix mille euros (10.000 EUR) à payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix mille euros (10.000 EUR) (l'«Apport en Numéraire»), (ii) a souscrit à ces nouvelles parts sociales et (iii) a intégralement payé le prix d'émission par l'Apport en Numéraire.

Le montant de dix mille euros (10.000 EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'affecter un montant de dix mille euros (10.000 EUR) au capital social de la Société.

L'Associé Unique a par conséquent décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500 EUR) divisé en vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 1.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de l'Associé Unique, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante et le notaire soussigné ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/26954. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014085956/106.

(140102518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

BCSP V CE Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.416.150,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.014.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Tour CB31 Interest Holder LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, USA and being registered with the Secretary of State of Delaware under number 4358007, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BCSP V CE Lux I S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 127.014 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, then residing in Remich, on 6 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 June 2007, number 1150. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 8 June 2007 by deed of the prenamed notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 April 2008, number 856.

The Sole Shareholder was represented by Mrs Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by forty thousand five hundred (40,500) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from one million twelve thousand five hundred euros (EUR 1,012,500) to one hundred one million four hundred sixteen thousand one hundred fifty euros (EUR 101,416,150) by the issuance of four million sixteen thousand one hundred forty six (4,016,146) new shares of a par value of twenty five euros (EUR 25) each for an aggregate issue price of one hundred million four hundred three thousand six hundred seventy euros (EUR 100,403,670) to be fully paid by the contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim of the Sole Shareholder against the Company in the amount of one hundred million four hundred three thousand six hundred seventy euros (EUR 100,403,670); approval of the value of the contribution in kind at one hundred million four hundred three thousand six hundred seventy euros (EUR 100,403,670); subscription for the abovementioned new shares; allocation of an amount of one hundred million four hundred three thousand six hundred fifty euros (EUR 100,403,650) to the share capital of the Company and of the balance of the subscription price to the share premium account of the Company; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Sole resolution

The Sole Shareholder (i) resolved to increase the issued share capital of the Company from one million twelve thousand five hundred euros (EUR 1,012,500) to one hundred one million four hundred sixteen thousand one hundred fifty euros (EUR 101,416,150) by the issuance of four million sixteen thousand one hundred forty six (4,016,146) new shares of a par value of twenty five euros (EUR 25) each for an aggregate issue price of one hundred million four hundred three thousand six hundred seventy euros (EUR 100,403,670) to be fully paid by the contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim of the Sole Shareholder against the Company in the amount of one hundred million four hundred three thousand six hundred seventy euros (EUR 100,403,670) (the "Contribution in Kind"), (ii) subscribed for such new shares and (iii) fully paid the issue price by the Contribution in Kind.

Evidence of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The value of the Contribution in Kind has been the subject of a report by the board of managers of the Company which concludes as follows:

“On the basis of the above, the board of managers of the Company believes that the value of the Contribution in Kind in consideration for the 4,016,146 new shares in the Company corresponds at least to the subscription price of such new shares to be issued in an amount of EUR 100,403,670.”

It is resolved to value the Contribution in Kind at one hundred million four hundred three thousand six hundred seventy euros (EUR 100,403,670) and to approve the issue to the Sole Shareholder of four million sixteen thousand one hundred forty six (4,016,146) new shares.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount of one hundred million four hundred three thousand six hundred fifty euros (EUR 100,403,650) to the share capital of the Company and amount of twenty euros (EUR 20) to the share premium of the Company.

The Sole Shareholder consequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at one hundred one million four hundred sixteen thousand one hundred fifty euros (EUR 101,416,150) divided into four million fifty six thousand six hundred forty six (4,056,646) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Tour CB31 Interest Holder LLC, une limited liability company constituée en vertu des lois du Delaware, dont le siège social est situé au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4358007, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de BCSP V CE Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.014 (la «Société»).

La Société a été constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant alors à Remich, le 6 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 juin 2007, numéro 1150. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 juin 2007 suivant acte du notaire précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 avril, numéro 856.

L'Associé Unique était représenté par Madame Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera soumise aux formalités de l'enregistrement avec le présent acte.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

3. L'intégralité du capital social émis représentée par quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

4. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel d'un million douze mille cinq cents euros (1.012.500 EUR) à cent un millions quatre cent seize mille cent cinquante euros (101.416.150 EUR) par l'émission de quatre millions seize mille cent quarante-six (4.016.146) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune pour un prix global d'émission de cent millions quatre cent trois mille six cent soixante-dix euros (100.403.670 EUR) à payer intégralement par l'apport en nature par l'Associé Unique d'une créance de l'Associé Unique envers la Société d'un montant de cent millions quatre cent trois mille six cent soixante-dix euros (100.403.670 EUR); approbation de la valeur de l'apport en nature à cent millions quatre cent trois mille six cent soixante-dix euros (100.403.670 EUR); souscription des nouvelles parts sociales susmentionnées; affectation d'un montant de cent millions quatre cent trois mille six cent cinquante euros (100.403.650 EUR) et du solde du prix de souscription au compte de prime d'émission de la Société; modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

Résolution unique

L'Associé Unique (i) a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel d'un million douze mille cinq cents euros (1.012.500 EUR) à cent un millions quatre cent seize mille cent cinquante euros

(101.416.150 EUR) par l'émission de quatre millions seize mille cent quarante-six (4.016.146) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune pour un prix global d'émission de cent millions quatre cent trois mille six cent soixante-dix euros (100.403.670 EUR) à payer intégralement par l'apport en nature par l'Associé Unique d'une créance de l'Associé Unique envers la Société d'un montant de cent millions quatre cent trois mille six cent soixante-dix euros (100.403.670 EUR) (l'«Apport en Nature»), (ii) a souscrit à ces nouvelles parts sociales et (iii) a intégralement payé le prix d'émission par l'Apport en Nature.

Preuve de l'Apport en Nature donné à la Société a été montrée au notaire soussigné.

La valeur de l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport rédigé par le conseil de gérance de la Société dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société croit que la valeur de l'Apport en Nature en contrepartie des 4.016.146 nouvelles parts sociales dans la Société correspond au moins au prix de souscription de ces nouvelles parts sociales à émettre d'un montant de 100.403.670 EUR.»

Il a été décidé d'évaluer l'Apport en Nature à cent millions quatre cent trois mille six cent soixante-dix euros (100.403.670 EUR) et d'approuver l'émission à l'Associé Unique de quatre millions seize mille cent quarante-six (4.016.146) nouvelles parts sociales.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'affecter un montant de cent millions quatre cent trois mille six cent cinquante euros (100.403.650 EUR) au capital social de la Société et d'un montant de vingt euros (20 EUR) à la prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique a par conséquent décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent un millions quatre cent seize mille cent cinquante euros (101.416.150 EUR) divisé en quatre millions cinquante-six mille six cent quarante-six (4.056.646) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de l'Associé Unique, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante et le notaire soussigné ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27257. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014089879/143.

(140106777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Finvus S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.753.

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Finvus S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social 10-12 avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147753 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1782 en date du 15 septembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 en date du 14 mars 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne Goffard, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, (le «Président»).

Le Président nomme Madame Audrey Le Pit, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée.

Les Actionnaires désignent Madame Hélène Scher, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur constituent ensemble le «Bureau».

Tous les actionnaires de la Société (les «Actionnaires») ici représentés par Anne Goffard, employée privée, en vertu de procurations données sous seing privé et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont reportés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Le Bureau ayant été valablement constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 5.120.000 actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de 10.240.000 EUR de la Société sont représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement débattre et délibérer sur les points de l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modifications liées au dividende préférentiel des actions de commanditaires privilégiées de catégorie E

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 60.000 EUR afin de le porter de son montant actuel de 10.240.000 EUR à 10.300.000 EUR, par voie d'émission de 30.000 nouvelles actions de catégorie privilégiée E de la Société sans valeur nominale.

4. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital social mentionnée au point 3. ci-dessus en numéraire

5. Modification des articles 5.1 et 9.2.2 des statuts de la Société.

6. Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée prend de manière unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. Les Actionnaires se considèrent comme dûment convoqués, déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les Actionnaires confirment que l'ensemble de la documentation produite lors de l'Assemblée a été mise à leur disposition dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Les actions de commanditaires privilégiées de catégorie E donnent droit à un dividende préférentiel global pouvant aller jusqu'à un montant maximum égal à 20% (le «Pourcentage E») de l'accroissement de valeur sur le portefeuille de titres et les liquidités nettes en gestion du portefeuille européen d'Invus Public Equities LP (Bermuda), un "limited partnership" de droit des Bermudes, ayant son siège social sis Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11 ("IPE").

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le pourcentage E de 10% pour le porter à 30% et de donner la faculté au Gérant de déterminer un Pourcentage E complémentaire à appliquer à l'Accroissement de Valeur E d'une Classe E donnée si le Pourcentage E déterminé précédemment pour cette Classe E était inférieur à la limite supérieure.

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 60.000 EUR (soixante mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 10.240.000 EUR (dix millions deux cent quarante mille euros) à 10.300.000 EUR (dix millions trois cent mille euros), par voie d'émission de 30.000 (trente mille) nouvelles actions de commanditaires privilégiées de catégorie E, correspondant à 10.000 (dix mille) nouvelles actions dans chacune des classes existantes E3 à E5, sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions»), l'intégralité devant être libéré au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 60.000 EUR (soixante mille euros).

Quatrième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Les Actionnaires décident à l'unanimité d'accepter l'intervention, la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Actions de la manière suivante:

Lombard International Assurance S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.604 («Lombard»), Khalil Barrage, Raymond Debbane, Wassim Sacre, Mardiros Kaloustian, Benedetto Staccia et Julien Miara ici représentés par Anne Goffard, en vertu de procurations données sous seing privé qui après avoir été signées ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci,

interviennent et déclarent souscrire comme suit:

Souscripteurs	Capital souscrit et libéré	Nombre et catégorie d'actions
Lombard International Assurance S.A.	EUR 4.200	2.100 Nouvelles Actions correspondant à 700 actions de chacune des 3 classes (E3 à E5)
Khalil Barrage	EUR 15.600	7.800 Nouvelles Actions correspondant à 2.600 actions de chacune des 3 classes (E3 à E5)
Raymond Debbane	EUR 8.100	4.050 Nouvelles Actions correspondant à 1.350 actions de chacune des 3 classes (E3 à E5)
Wassim Sacre	EUR 15.000	7.500 Nouvelles Actions correspondant à 2.500 actions de chacune des 3 classes (E3 à E5)
Mardiros Kaloustian	EUR 8.700	4.350 Nouvelles Actions correspondant à 1.450 actions de chacune des 3 classes (E3 à E5)
Benedetto Staccia	EUR 3.600	1.800 Nouvelles Actions correspondant à 600 actions de chacune des 3 classes (E3 à E5)
Julien Miara	EUR 4.800	2.400 Nouvelles Actions correspondant à 800 actions de chacune des 3 classes (E3 à E5)

Les autres actionnaires, tous ici représentés par Madame Anne Goffard, renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Les Nouvelles Actions ainsi souscrites sont intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire, effectué par chacun des souscripteurs tel que listé ci-dessus, d'un montant total de 60.000 EUR (soixante mille euros) qui est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société susmentionnées, et donne pouvoir et autorité par les présentes au gérant de la Société de procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des actions de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de procéder à une modification des articles 5.1 et 9.2.2 des statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version modifiée, la teneur suivante:

Art. 5.1.

5.1 Le capital émis est fixé à EUR 10.300.000.- (dix millions trois cent mille euros) représenté par:

(i) Quatre millions quatre cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.449.999) actions de commanditaires de catégorie ordinaire A (les "Actions Ordinaires A"),

(ii) Une (1) action de commandité de catégorie ordinaire B (l'"Action Ordinaire B"),

(iii) Deux cent cinquante mille (250.000) actions de commanditaires de catégorie privilégiée C, divisées en vingt-cinq (25) classes numérotées C1 à C25, de dix mille (10.000) actions chacune, ci-après dénommées ensemble les "Actions Privilégiées C",

(iv) Deux cent cinquante mille (250.000) actions de commanditaires de catégorie privilégiée D, divisées en vingt-cinq (25) classes numérotées D1 à D25, de dix mille (10.000) actions chacune, ci-après dénommées ensemble les "Actions Privilégiées D", et

(v) Quatre-vingt mille (80.000) actions de commanditaires de catégorie privilégiée E, divisées en cinq (5) classes numérotées E1 à E5, ci-après dénommées ensemble les "Actions Privilégiées E". Les classes E1 et E2 sont constituées de dix mille (10.000) actions chacune et les classes E3, E4 et E5 sont constituées de vingt mille (20.000) actions chacune.

(vi) Cent vingt mille (120.000) actions de commanditaires de catégorie privilégiée F, divisées en douze (12) classes numérotées F1 à F12, de dix mille (10.000) actions chacune, ci-après dénommées ensemble les "Actions Privilégiées F".

(i) à (ii) étant collectivement désignées les "Actions Ordinaires"; et

(iii) à (vi) étant collectivement désignées les "Actions Privilégiées".

Les Actions Ordinaires A et les Actions Privilégiées doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et l'Action Ordinaire B doit être détenue par l'actionnaire-commandité en représentation de son engagement indéfini dans la Société.

Art. 9.2.2.

9.2.2 Actions Privilégiées E

9.2.2.1 Chaque Classe d'Actions E pourra donner droit à un dividende préférentiel global (le "Dividende E Global Variable Préférentiel") pouvant aller, dans les conditions des § 9.2.2.2 et 9.2.2.3, jusqu'à un montant maximum égal à 30% (le "Pourcentage E") de l'accroissement de valeur (l'"Accroissement de Valeur E") durant une période donnée (la "Période de Référence E") sur le portefeuille de titres et les liquidités nettes en gestion du portefeuille européen (le "Portefeuille") d'Invus Public Equities LP (Bermuda), un "limited partnership" de droit des Bermudes, ayant son siège social sis Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11 ("IPE"), sous réserve de l'application du mécanisme de netting décrit au paragraphe 9.2.2.4.

9.2.2.2 La Période de Référence E de chacune des Classes E est fixée initialement à 36 mois. La Période de Référence E de la Classe E1 (La "Période de Référence E1" débute le 1^{er} janvier 2010. La Période de Référence de la Classe E2 (La "Période de Référence E2") débutera le lendemain du terme de la Période de Référence E1, et ainsi de suite pour les Périodes de Référence E3, E4 et E5 (relatives respectivement aux Actions Privilégiées des Classes E3, E4 et E5).

Le Gérant aura, à tout moment avant le terme de la Période de Référence E concernée, la faculté de raccourcir la Période de Référence E en cours, sans que celle-ci ne puisse être inférieure à 12 mois.

Toute décision du Gérant relative à la fixation de la Période de Référence E sera consignée par écrit et notifiée par le Gérant aux actionnaires concernés.

9.2.2.3 Dans les 2 mois à dater du terme d'une Période de Référence E donnée:

a. Le Gérant déterminera le Pourcentage E (en tenant compte de la limite supérieure de 30 % résultant du §9.2.2.1 et sans limitation à la baisse) à appliquer à l'Accroissement de Valeur E, sous réserve de l'application du mécanisme de netting décrit au § 9.2.2.4.;

b. Le Gérant sera en charge de déterminer la répartition du Dividende E Global Préférentiel entre les actionnaires de la Classe E concernée (la "Répartition E") indépendamment du nombre d'Actions Privilégiées E détenues.

c. Le Gérant aura par la suite à tout moment la faculté de déterminer un Pourcentage E complémentaire (Le «Pourcentage E Complémentaire») à appliquer à l'Accroissement de Valeur E d'une Classe E donnée si le Pourcentage E déterminé précédemment pour cette Classe E était inférieur à la limite supérieure résultant du §9.2.2.1, et ce en tenant compte de la limite supérieure résultant du §9.2.2.1. Le Pourcentage E Complémentaire cumulé au Pourcentage E ne pourra pas être supérieur à la limite définie à l'article 9.2.2.1.

9.2.2.4 Dans l'hypothèse d'une baisse de valeur du Portefeuille (la "Baisse de Valeur E" sur une Période de Référence donnée:

a. La Classe d'Actions E concernée n'aura droit à aucun Dividende E Global Variable Préférentiel.

b. Le Dividende E Global Variable Préférentiel relatif à la Période de Référence E suivante sera fixé conformément au § 9.2.2.3, mais l'Accroissement de Valeur E sera préalablement réduit à concurrence de ladite Baisse de Valeur E.

c. Si au terme du point b. ci-dessus, un solde de ladite Baisse de Valeur E devait subsister, le/les Dividende(s) E Global Préférentiel(s) suivant(s) seront réduits selon le même mécanisme, jusqu'à apurement total de ladite Baisse de Valeur E.

9.2.2.5 Les valorisations du Portefeuille à prendre en considération en vue de la détermination de l'Accroissement de Valeur E ou de la Baisse de Valeur E sont celles au premier et dernier jour de la Période de Référence E concernée telles qu'entérinées par l'"advisory committee" d'IPE.

L'Accroissement (ou la Baisse) de Valeur E sera déterminée hors impact, le cas échéant, des entrées et sorties de fonds du Portefeuille survenues au cours de la Période de Référence E concernée.

9.2.2.6 Le Dividende E1/E2/E3/E4/E5 Global Variable Préférentiel sera respectivement déclaré à l'occasion de la première distribution de dividendes intervenant après la fin de la Période de Référence E dans les conditions de l'article 9.2.2.3, et ce dans la limite du Montant Distribuible (tel que défini à l'article 33 ci-dessous), étant entendu que le solde éventuel sera déclaré à l'occasion de la distribution de dividende suivante (le "Dividende E Variable Préférentiel Résiduel").

Les Dividende E1 Variable Préférentiel Résiduel, Dividende E2 Variable Préférentiel Résiduel, Dividende E3 Variable Préférentiel Résiduel, Dividende E4 Variable Préférentiel Résiduel et Dividende E5 Variable Préférentiel Résiduel étant ensemble ci-après désignés "Dividendes E Variable Préférentiels Résiduels".

Une fois le Dividende E Global Variable Préférentiel déclaré conformément au §9.2.2.6, le Gérant procédera à la Répartition.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 2.500.-.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire instrumentant, l'original du présent acte.

Signé: A. GOFFARD, A. LE PIT, H. SCHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31233. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099921/187.

(140119292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

Merger plan adopted by the board of directors of Transcom Worldwide s.a. and Transcom Worldwide AB

The undersigned

(i) Transcom Worldwide S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 59.528 (the "Parent Company"), with its registered seat in Luxembourg, and

(ii) Transcom Worldwide AB, a public limited liability company (publ.), incorporated under the laws of Sweden, with address Rålambsvägen 17, 112 59 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office (the "SCRO") under no. 556880-1277, (the "Subsidiary"), with its registered seat in Stockholm, Sweden.

have on this day, July 21, 2014 adopted this merger plan (the "Merger Plan") in relation to a merger between them.

1. Background and reasons.

1.1 The Parent Company is the parent company of the Transcom group (the "Transcom Group"), and has its shares (class A and class B) admitted to trading at the regulated market Nasdaq OMX Stockholm through Swedish Depository Receipts issued by Skandinaviska Enskilda Banken as depository bank (the "SDRs").

1.2 The class A shares of the Parent Company have no preferential rights to dividends or in relation to the liquidation of the Parent Company, and carry one (1) vote each ("Class A Ordinary Shares"). The class B shares entitle the holder to a preferential right to dividends and in relation to the reimbursement of their initial contribution to the Parent Company in case of the Parent Company being liquidated as set out in the Articles of Association of the Parent Company, and carry no voting rights at general meetings of shareholders except in certain circumstances and/or for certain material resolutions as set out in Luxembourg Company Law (as defined below) ("Class B Preference Shares").

1.3 The Board of Directors of the Parent Company has identified advantages of changing the registered seat of the publicly traded parent company of the Transcom Group from Luxembourg to Sweden (the "Re-domiciliation") (see further information regarding these advantages in Section 15 below).

1.4 The Board of Directors of the Parent Company has resolved to execute the Redomiciliation by way of a cross border merger (the "Merger") in accordance with this Merger Plan, and the Subsidiary was initially acquired for this purpose as an off the shelf company to be the surviving entity of the Merger and the future listed parent company of the Transcom Group. The Subsidiary is fully owned by the Parent Company, as the Parent Company is the owner of all outstanding 1,279,070 shares issued by the Subsidiary.

1.5 Therefore, the Board of Directors of the Parent Company and of the Subsidiary have adopted this joint Merger Plan, the content of which meets the requirements set out in the Swedish Companies Act (2005:551), Chapter 23, Sections 37-39 and the requirements set out in the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Luxembourg Company Law"), Section XIV on mergers, article 261.

1.6 The merger consideration to be paid to the holders of shares issued by the Parent Company, including shares held via the SDRs, will consist of newly issued ordinary shares in the Subsidiary, all of which will have the same voting and economic rights, which will be admitted to trading at Nasdaq OMX Stockholm as from the final registration of the Merger (the "Ordinary Shares"), as further detailed in Section 3 below.

1.7 Due to the Merger and the issue of new shares as merger consideration, a merger document will be prepared and filed with the Swedish Financial Supervisory Authority as required under the Swedish Financial Instruments Trading Act (1991:980), Chapter 2b (the "Merger Prospectus"). The Merger Prospectus will further describe the Subsidiary and the Transcom Group following the Merger and the issuance of new shares as merger consideration, and will also constitute the admittance to trading prospectus in relation to the admittance to trading of the shares in the Subsidiary with Nasdaq OMX Stockholm.

2. Absorption by the subsidiary of the parent company.

2.1 In accordance with Chapter 23, Section 36 of the Swedish Companies Act, and in accordance with article 259 and 274 of the Luxembourg Company Law, the Subsidiary shall by way of a statutory Merger absorb the Parent Company, and thus all the assets and liabilities of the Parent Company will pass to the Subsidiary without the Parent Company entering into liquidation.

3. Merger consideration.

3.1 The Subsidiary shall as merger consideration issue one (1) new Ordinary Share for each Class A Ordinary Share issued by the Parent Company, and one point zero nine (1.09) new Ordinary Share for each Class B Preference Share issued by the Parent Company. Such merger consideration will also be given for any treasury shares held by the Parent Company itself¹.

3.2 At the time of the final registration of the Merger by the SCRO, the Parent Company is intended to have 622,767,823 Class A Ordinary Shares and 622,764,910 Class B Preference Shares, i.e. in total of 1,245,532,733 outstanding shares. Based on this, and as the merger consideration set out in Section 3.1 above will be based on the share structure of the Parent Company at the day of the final registration of the Merger by the SCRO, the number of Ordinary Shares issued by the Subsidiary as merger consideration will be 1,301,581,530 Ordinary Shares. If the Parent Company would, at the day of the final registration of the Merger by the SCRO, have a different number of shares outstanding than stated above, then the number of shares that will constitute the merger consideration and the share capital of the Subsidiary following the Merger will be altered accordingly.

3.3 Only full (non-fractional) new Ordinary Shares will be issued as merger consideration. The Parent Company and the Subsidiary will commission a bank or other securities institution to aggregate all fractions ("Fractions") of shares in the Subsidiary and sell the number of shares that the Fractions correspond to on Nasdaq OMX Stockholm. This transaction shall be executed as soon as practically possible following the final registration of the Merger by the SCRO and the admittance to trading of the Ordinary Shares at Nasdaq OMX Stockholm, hereafter the proceeds shall be distributed to those entitled to the Fractions.

3.4 The Subsidiary today has 1,279,070 Ordinary Shares, each with the same nominal amount per share (EUR 0.043) as for the shares issued by the Parent Company. Therefore, the registered share capital of the Subsidiary will through the Merger be increased with EUR 55,968,005.79 to EUR 56,023,005.8 given the issue of the merger consideration shares, based on the assumption stated in Section 3.2 above as to the number of shares issued by the Parent Company at the time of the final registration of the Merger. The Subsidiary will directly after the final registration of the Merger have 1,302,860,600 outstanding Ordinary Shares with the same nominal amount per share as the Parent Company shares has currently (including the above mentioned 1,279,070 shares that the Subsidiary had outstanding before such registration, which will following the registration of the Merger be maintained as treasury shares held by the Subsidiary). Given the above assumptions, the total number of treasury shares held by the Subsidiary following the Merger will be 1,383,551 Ordinary Shares (which may e.g. to the extent permissible by Swedish law and practices be used for the purposes of deliveries under Long Term Incentive Programs of the Subsidiary etc).

3.5 Those entitled to receive merger consideration will be shareholders registered in the share register of the Parent Company, respectively in the register of the SDRs maintained by Euroclear Sweden AB, on the date when final registration of the Merger occurs with the SCRO (see further Section 14.3 below).

3.6 Unless otherwise stated in this Merger Plan, for the shareholders that own their shares through SDRs, the merger consideration will be accounted for by Euroclear Sweden AB and/or the Parent Company's depository bank registering the number of shares in the Subsidiary in the securities account of each duly entitled party, as soon as possible following the final registration of the Merger with the SCRO. No later than at the same time, the shareholding via SDRs in the Parent Company of such parties will be deregistered from the same account. If the SDRs representing shares in the Parent Company are registered with a nominee, account shall be made to the nominee.

3.7 The merger consideration related to the selling of Fractions described in Section 3.3 above is intended to be accounted for by the bank or securities institution commissioned no later than on the tenth (10) banking day following the selling of the Fractions.

3.8 If the SDRs representing shares in the Parent Company are held at an VP-account that are pledged on the date of accounting for the merger consideration, then the merger consideration will also be included in such pledge.

3.9 For the limited number of shareholders of the Parent Company that does not own their shares through SDRs (less than 0.3 per cent of the Parent Company shares), the following conditions shall apply in relation to receiving the merger consideration. Such shareholders must inform the Subsidiary in writing, and no later than on October 1, 2014, or such later date which the Subsidiary in its own discretion will accept, about the Swedish securities account (VP-account) or custody account to which such shareholders would like the merger consideration to be delivered. If such shareholders would not have provided information as set out above, then the merger consideration of such shareholder will be registered at a specific account in the name of the Subsidiary on behalf of such shareholder, from which the merger consideration shares can be delivered to the shareholder when the shareholder has informed in accordance with instructions from the Subsidiary about the Swedish VP-account or custody account on which such delivery shall be made.

3.10 The final registration of the Merger by the SCRO is expected to occur during the fourth quarter 2014 (see further Section 14.3 below).

4. Effects of the merger on employment matters within the Transcom group. As of today, the Subsidiary has 19 employees and the Parent Company has 6 employees. The Subsidiary has entered into a Swedish collective bargaining agreement whereas the Parent Company is not bound by any such agreement. The employees of the Parent Company have been informed of the Merger, and will as an automatic result of the Merger become employees of the Subsidiary in

accordance with applicable law. For such employees, subject to the following, the employment terms previously effective in the Parent Company will not be altered by the transfer of the employment to the Subsidiary, albeit that the Merger might for the CEO and CFO mean that increased presence in Sweden is required than what was the case before the Merger. In addition, the Merger is currently not intended to lead to any downsizing, or other material changes in relation to employee matters that can significantly affect the employee situation within the Transcom Group as a whole.

5. Employee participation. The Swedish Act on Employee Participation in Cross Border Mergers (2008:9) and articles L-426-13 to L-426-16 of the Luxembourg Labour Code on the employee participation in case of cross borders merger are not applicable to the Merger as there is not currently any right of employee participation according to the rules in Luxembourg or Sweden. Therefore, no such right of employee participation is intended to apply following the Merger.

6. Right to receive dividends. The shares issued as merger consideration will entitle to any distribution of dividends as from the first record date for dividend which occurs after the final registration of the Merger with the SCRO.

7. Effective accounts date. The Parent Company shall until the Merger plan has been finally registered, continue to book business transactions involving the Parent Company in its accounting books. As from the final registration of the Merger, all transactions will be booked in the accounting books of the Subsidiary.

8. Holders of warrants, Share options or similar special rights.

8.1 The Parent Company has issued the following share options or otherwise granted the following special rights:

- a) Long Term Incentive Programme 2012 (resolved by the Parent Company AGM 2012)
- b) Long Term Incentive Programme 2013 (resolved by the Parent Company AGM 2013)
- c) Long Term Incentive Programme 2014 (resolved by the Parent Company AGM 2014)

8.2 The holders of such special rights as listed in Section 8.1 above, whose rights have not as a result of other circumstances terminated or expired at the time of the final registration of the Merger, will as far as possible be offered participation in corresponding new incentive programs in the Subsidiary (or, alternatively, will enter into agreements with the Parent Company regarding the premature termination of the rights).

9. Remuneration and fees.

9.1 The Parent Company shall bear all costs due to the Merger, by which is also understood remuneration to the auditors for reviewing the Merger Plan, which shall be paid as per current account.

9.2 No fee or other special advantage will be granted to the auditors reviewing the Merger Plan, to any member of the board of directors, managing director or comparable member of senior management or the auditors of the Parent Company or the Subsidiary due to the Merger, save for such remuneration that may be paid to the auditors for their actual review of the Merger Plan.

10. Articles of association.

10.1 The current registered Articles of Association of the Subsidiary are attached hereto as Appendix 1.

10.2 The Subsidiary will during the Merger process adopt various amended Articles of Associations for the purpose of preparing for the Merger, the issuance of the merger consideration, the admittance to trading at Nasdaq OMX Stockholm of the Ordinary Shares etc. These amendments to the Articles of Association will inter alia include the inserting of a record day provision in view of an affiliation of the Ordinary Shares to Euroclear Sweden, changes to the limits (maximum and minimum) of the share capital and number of issued shares and likely an introduction of a class C-share for the sole purpose of being used in relation to hedging of LTIP undertakings of the Subsidiary in accordance with Section 8.2 above. Further, the intention is for the Subsidiary to execute a reverse split 50:1 at a suitable point in time shortly after the final registration of the Merger, whereby 50 existing Ordinary Shares will become one (1) new share of the same class. Such reverse split will lead to a further change of the maximum and minimum number of shares of the Articles of Association. By approving this Merger Plan, the shareholders' meeting of the Parent Company will also have approved of the intention to execute such reverse split.

11. Object of the parent company and the subsidiary.

11.1 The object of the Subsidiary is set out in § 3 of the Articles of Association attached as Appendix 1.

11.2 The object of the Parent Company is set out in § 3 of the Articles of Association of the Parent Company.

12. Grounds for determining the merger consideration and valuation of assets and liabilities.

12.1 Through the Merger, the ultimate parent company of the Transcom Group is altered from the Parent Company to the Subsidiary. The Merger does however not have any effect on the total assets or liabilities of the Transcom Group. Therefore, the Board of Directors have not had to consider other grounds for how to determine the merger consideration than those described in the Board reports set out in Section 15 below. The Board of Directors of both the Parent Company and the Subsidiary are of the opinion that the merger consideration has been decided in a diligent and correct manner.

12.2 The valuation of the assets and liabilities that shall be transferred to the Subsidiary from the Parent Company through the Merger, has been based on the substance value of the Parent Company as per June 30, 2014, which was

KEUR 59,418. The assets and liabilities that will be transferred to the Subsidiary through the Merger are accounted for in the balance sheet of the Parent Company as per June 30, 2014 with the following amounts:

Assets:	KEUR 473,680
Liabilities:	KEUR 414,262

12.3 The transfer of assets and liabilities through the Merger shall be made at book values as per the final registration of the Merger.

13. Accounts.

13.1 The terms and conditions of the Merger have been based on the accounts of the Parent Company and the Subsidiary as per June 30, 2014 (see also Section 15 below on the determination of the merger consideration).

14. Condition precedent and estimated time of dissolving of the parent company.

14.1 The shares issued by the Parent Company are publically traded, through the SDRs, at Nasdaq OMX Stockholm. As it is of importance to the SDR-holders of the Parent Company that their SDRs in the Parent Company are replaced with the Ordinary Shares issued by the Subsidiary as merger consideration at the same time, or in close connection with, such new shares being admitted for trading at Nasdaq OMX Stockholm, the Boards of Directors have resolved to make the Merger conditional in accordance with the following:

The Merger is conditional upon admittance to trading at Nasdaq OMX Stockholm of the Ordinary Shares issued by the Subsidiary as merger consideration. No permission to implement the Merger Plan in accordance with Chapter 23, Section 23 of the Swedish Companies Act will be utilized, and no final registration of the Merger will occur, except once the Ordinary Shares of the Subsidiary have been approved for admittance to trading at Nasdaq OMX Stockholm, and all other necessary steps have been taken in order to ensure that the last day of trading in the SDRs will be as close as possible to the first day of trading in the Ordinary Shares issued by the Subsidiary.

14.2 In addition to Section 14.1 above, the completion of the Merger is also conditional upon the following:

(a) that the board of directors for the Parent Company and the Subsidiary have not, before or after approval of the Merger by the extraordinary general meetings of the shareholders of the Parent Company and the Subsidiary, decided to cancel the Merger due to that the Merger as a result of circumstances having become known after the adoption of the Merger Plan by the boards of directors has proven to be too costly or otherwise impossible or onerous to implement,

(b) that a general meeting of the shareholders of the Parent Company and the Subsidiary² have approved the Merger, the issue of the merger consideration and have passed any other resolutions necessary for the Merger in compliance with the quorum and majority rules provided for by Luxembourg law and Swedish law respectively,

(c) that all permits and approvals of the authorities that are necessary for the Merger have been obtained on terms that are acceptable for the Parent Company and the Subsidiary, and

(d) that the Merger is not in whole or in part made impossible, more costly or materially impeded as a result of legislation, court rulings, decisions by public authorities (including tax authorities) or anything similar.

14.3 The completion of the Merger, and the dissolving of the Parent Company, will occur through the final registration of the Merger by the SCRO. Such final registration is estimated to occur during the fourth quarter 2014. The exact date of the final registration of the Merger will be made public once such information is available.

15. Board reports in accordance with chapter 23 section 39 of the Swedish companies act and with Article 265 of the Luxembourg company law.

15.1 As set out above, the purpose of the Merger is to achieve the Re-domiciliation of the listed parent company of the Transcom Group, which the Boards of Directors has deemed to be beneficial to the Transcom Group and the shareholder collective. The considerations made by the Boards of Directors in relation to the suitability of the Re-domiciliation, the Merger and the computation of the merger consideration are further outlined in their report under this Section 15.

15.2 The circumstances that the Boards of Directors have deemed to be material for the assessment of the suitability of the Merger for the companies are inter alia the following.

(a) The Merger would have as an effect that the listed parent of the Transcom Group will no longer be bound by dual legal systems in Sweden and Luxembourg, which will save costs in general, and simplify the execution of corporate actions in particular.

(b) The Merger would mean a simplified listing set-up of the Transcom Group, and as such save costs in that respect, as the SDR-system will be abandoned.

(c) The Merger would make the corporate governance aspects more familiar to the many Swedish shareholders, as the Subsidiary will following the Merger apply the Swedish Code of Corporate Governance, which is logical as approximately 80 per cent of the shares and 84 per cent of the votes of the Parent Company are currently held by Swedish holders.

(d) The Merger would also facilitate for the many Swedish shareholders (see c) above) to participate in person at the Annual General Meetings of the listed parent company of the Transcom Group, and to exercise influence at such and other general meetings.

(e) The Merger would mean that the share structure of the listed parent company of the Transcom Group will be simplified with one single class of shares (the Ordinary Shares), which is expected to increase liquidity in the share as traded on Nasdaq OMX Stockholm.

(f) The Parent Company no longer has any business operations in Luxembourg.

15.3 When resolving on the Subsidiary having only one class of shares (i.e. the Ordinary Shares), and thus that the merger consideration shall consist of Ordinary Shares only as set out in Section 3 above, the Boards of Directors have in particular considered:

(a) The possibilities of increasing the poor liquidity of the shares (listed through SDRs) of the Parent Company by having only one class of shares (the Ordinary Shares).

(b) The advantages of having a simplified and more transparent share structure with one class of shares only (the Ordinary Shares).

15.4 When resolving on the merger consideration exchange ratio of one (1) new Ordinary Share per existing Class A Ordinary Share issued by the Parent Company and one point zero nine (1.09) new Ordinary Share per existing Class B Preference Share issued by the Parent Company, the Boards of Directors have in particular considered:

(a) The market prices at which the Class A Ordinary Shares and the Class B Preference Shares of the Parent Company is currently and has historically been traded at Nasdaq OMX Stockholm.

(b) That the holders of Class B Preference Shares issued by the Parent Company will through the Merger generally lose their preferential rights in relation to dividends, including unpaid dividends for the financial years 2011, 2012 and 2013, and in relation to liquidation of the Parent Company, but will instead receive Ordinary Shares issued by the Subsidiary with voting rights in all matters.

(c) That the holders of Class A Ordinary Shares with voting rights in the Parent Company will through the Merger get a diluted voting influence in matters such as Board elections and resolutions on the distribution of dividends, but will instead receive Ordinary Shares issued by the Subsidiary with economic rights equal to all other shares issued by the Subsidiary.

(d) That the holders of both Class A Ordinary Shares and Class B Preference Shares in the Parent Company will benefit from the circumstances described Section 15.3 above.

15.5 The Board of Directors of the Parent Company has obtained a fairness opinion from SEB Corporate Finance, Skandinaviska Enskilda Banken AB, in accordance to which the merger consideration is fair from a financial point of view to the Parent Company's shareholders.

15.6 The specific legal and/or financial aspects that the Boards of Directors have taken into consideration when determining the merger consideration and the exchange ratio are set out in Section 12 and 15.1-15.5 above. The Boards of Directors consider that the merger consideration and exchange ratio have thereby been determined in a diligent and correct manner, observing applicable rules on equal treatment.

15.7 Apart from what is set out in the Merger Plan about the consequences for shareholders (see this Section 15) and employees (see Section 4 and 5 above), there is no further information to be given on such consequences. As regards the consequences for creditors, it is in the opinion of the board of directors of the Parent Company and the Subsidiary that the Merger does not endanger the proper payment of their claims. Furthermore, creditors will benefit from the applicable creditor protection rules as described in Section 16 below.

16. Creditor protection rules.

16.1 Given that the auditors have found in their attached statements over the Merger Plan that the Merger does not endanger the proper payment of claims of the creditors of the Subsidiary, no particular creditor protection is under Swedish law available to the creditors of the Subsidiary. As for creditors of the Parent Company, Swedish creditor protection rules in relation to cross border mergers does not apply to the creditors of the foreign company.

16.2 Pursuant to article 268 of the Luxembourg Company Law the creditors benefit from creditor protection in accordance with the following. Creditors of the merging companies whose claims predate the date of publication of the resolutions of the shareholders of the merging companies to approve the Merger, may apply, within two months of that publication, to the judge presiding the chamber of the Luxembourg district court dealing with commercial matters, to obtain safeguard of collateral for any matured or unmatured debts, where the creditors may demonstrate with any credibility that the Merger represents a risk for the exercise of their rights and that the company did not provide them appropriate safeguards.

16.3 Full information on the rights of the creditors may be further obtained with the Parent Company and the Subsidiary as indicated under Section 19 below.

17. Potential conflicts of interests related to the boards of directors.

17.1 The Merger is aimed at achieving the Re-domiciliation from Luxembourg to Sweden, and to structure the Subsidiary as similar to the Parent Company as possible and suitable. Against this background, the Subsidiary has during the Merger preparations been given a Board of Directors that is the same as, or similar to, that of the Parent Company. The Boards of Directors do not consider this to mean any actual conflict of interest, but by approving this Merger Plan, the

shareholders' meetings of the merging companies will have approved also the fact that the Board of Directors of both the Parent Company and the Subsidiary is identical or similar.

18. Authorization.

18.1 The Boards of Directors have resolved to authorize the CEO of the Parent Company and the Subsidiary, Johan Eriksson, or anyone appointed by him or the Board of Directors, and to the extent permitted by applicable law, to make such adjustments to this Merger Plan or related documents as is found to be necessary or suitable in connection with any registration or approval of this Merger Plan and the Merger by Swedish or Luxembourg authorities, or in relation to issue, registration or delivery of the merger consideration to shareholders and SDR-holders.

19. Other information.

19.1 The address of the Subsidiary is Rålambsvägen 17, 112 59 Stockholm, Sweden.

19.2 The address of the Parent Company is Transcom Worldwide S.A., 45 Rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg.

19.3 In case of questions regarding this Merger Plan, contact should be made with the CEO of the Parent Company and the Subsidiary, Johan Eriksson, via e-mail to johan.eriksson@transcom.com.

20. Attachments.

20.1 To this Merger Plan, the Articles of Association of the Subsidiary are attached.

20.2 To this Merger Plan, the following documents are in addition attached for Swedish law purposes only:

(a) Auditors statements from the auditors of the Subsidiary and the Parent Company in relation to their review of the Merger Plan,

(b) Audited consolidated financial statements of the Parent Company for the financial years 2011, 2012 and 2013, including auditor's report,

(c) Audited Annual Reports of the Subsidiary for the financial years 2012 and 2013, including auditor's report,

(d) Unaudited interim condensed consolidated financial statement for the period January - June 2014 of the Parent Company, including auditor's review report, and

(e) Unaudited interim condensed consolidated financial statements for the period January - June 2014 of the Subsidiary.

20.3 The documents under items (a) through (e), while attached to the Merger Plan as registered by Swedish authorities as required by Swedish law, are not attached to the Merger Plan filed and published in Luxembourg. These documents are however available on the website of the Parent Company: www.transcom.com/redom.

The Parent Company (Transcom WorldWide S.A.) and the Subsidiary (Transcom WorldWide AB)
Henning Boysen / Stefan Charette / John C. Freker Jr./ Alexander Izosimov / Mikael Larsson / Mia Brunell Livfors /
Roel Louwhoff.

The Board of Directors

ARTICLES OF ASSOCIATION

OF

TRANSCOM WORLDWIDE AB (PUBL)

- Adopted at the general meeting held on 13 January 2012

§ 1. The corporate name of the company is Transcom Worldwide AB. The company is a public limited liability company (publ).

§ 2. The board of directors shall have its registered seat in the municipality of Stockholm, Sweden.

§ 3. The primary purpose of the business of the company shall be to generate profit for its shareholders. The object of the business of the company shall be to, either directly or through fully or partly owned companies, on behalf of customers perform customer management services and support services, primarily sales and credit management services, and carry on other activities compatible therewith. The company shall also be able to own and manage real property as well as shares and other chattels, and carry on other activities compatible therewith. The company shall be entitled to issue guarantees, pledges or otherwise take part in security arrangements for companies within the group.

§ 4. The share capital shall be not less than EUR 55,000 and not more than EUR 220,000.

The number of shares shall be not less than 1,279,070 and not more than 5,116,280.

§ 5. The Board of Directors shall consist of no less than three and no more than nine directors.

§ 6. The company shall have one to three auditors with up to three deputy auditors, or a registered accounting firm. The auditors term of office shall last until the end of the Annual General Meeting which is held during the fourth financial year after the auditor was elected.

§ 7. General meetings shall be held in Stockholm.

Notice of a general meeting of shareholders shall be published in the Official Swedish Gazette (Postoch Inrikes Tidningar) as well as on the company's website. At the time of the notice, an announcement with information that the notice has been issued shall be published in Svenska Dagbladet.

To be able to participate in a General Meeting, a shareholder must be recorded in a print-out or another presentation of the complete share register relating to the circumstances as of five business days before the meeting, and give the company notice of his intention to attend not later than 3.00 p.m. on the day mentioned in the notice convening the meeting. This day may not be a Sunday, any other public holiday, Saturday, Midsummer Eve, Christmas Eve or New Years Eve and may not be earlier than the fifth working day before the Meeting.

A shareholder attending a General Meeting may be accompanied by an adviser only if the shareholder has given the company notice of his intentions to bring an adviser in accordance with the section above.

§ 8. The company's financial year shall be the calendar year.

¹ Provided however, that merger consideration shall not be paid for such treasury shares, to the extent that this would mean that (i) the Subsidiary through the Merger would acquire more than 10 per cent of its outstanding shares, or (ii) the total number of shares in the Subsidiary after the registration of the Merger would not be dividable by 50.

² The shareholder approval by an extraordinary general meeting of the shareholders of the Subsidiary as merely a formality, as the Parent Company holds all outstanding shares in the Subsidiary.

Projet de fusion adopté par le conseil d'administration de Transcom Worldwide S.A. et de Transcom Worldwide AB

Les soussignés,

(i) Transcom Worldwide S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.528 (la "Société Mère"), ayant son siège à Luxembourg, et

(ii) Transcom Worldwide AB, une société anonyme constituée selon les lois de Suède, ayant son adresse au Rålabsvägen 17, 112 59 Stockholm, Suède, immatriculée à l'office d'enregistrement des sociétés de Suède (le "SCRO") sous le numéro 556880-1277, (la "Filiale"), ayant son siège social à Stockholm, Suède,

ont en ce jour, le 21 juillet 2014 adopté le présent projet de fusion (le "Projet de Fusion") relatif à une fusion totale entre les deux sociétés.

1. Background et raisons.

1.1 La Société Mère est la société mère du groupe Transcom (le "Groupe Transcom"), et ses actions (de catégorie A et de catégorie B) sont admises à la négociation sur le marché réglementé Nasdaq OMX Stockholm via des Certificats Représentatifs d'Actions Suédois émis par la Skandinaviska Enskilda Banken en tant que banque dépositaire (les "CRA").

1.2 Les actions de catégorie A de la Société Mère ne possèdent aucun droit préférentiel à dividendes prioritaires ou en lien avec la liquidation de la Société Mère, et dispose d'un (1) vote chacune ("Actions Ordinaires de Catégorie A"). Les actions de catégorie B confirmeront au porteur un droit préférentiel à dividendes prioritaires et en lien avec le remboursement de leur contribution initiale à la Société Mère dans le cas où la Société Mère serait liquidée tel que prévu par les Statuts de la Société Mère, et ne disposent d'aucun droit de vote lors des assemblées générales des actionnaires, excepté dans certaines circonstances et/ou pour certaines décisions importantes tel que prévu par la Loi Luxembourgeoise (telle que définie ci-dessous) ("Actions Préférentielles de Catégorie B").

1.3 Le Conseil d'Administration de la Société Mère a identifié les avantages offerts par le changement de siège social de la société mère du Groupe Transcom cotée en bourse du Luxembourg vers la Suède (la "Re-domiciliation") (voir plus d'informations sur ces avantages à la Section 15 ci-dessous).

1.4 Le Conseil d'Administration de la Société Mère a décidé d'effectuer la Re-domiciliation par le biais d'une fusion transfrontalière (la "Fusion") conformément au présent Projet de Fusion, et la Filiale a été initialement acquise à cette fin en tant que société préconstituée pour devenir l'entité absorbante de la Fusion et la future société mère du Groupe Transcom cotée en bourse. La Filiale est détenue à 100% par la Société Mère, puisque la Société Mère détient la totalité des 1.279.070 actions en circulation émises par la Filiale.

1.5 Par conséquent, le Conseil d'Administration de la Société Mère et celui de la Filiale ont adopté ce Projet de Fusion commun dont le contenu répond aux exigences prévues par la loi suédoise sur les sociétés (la "Loi Suédoise") (2005:551), Chapitre 23, Sections 37-39 et les exigences prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise"), Section XIV sur les fusions, article 261.

1.6 La contrepartie de la fusion à payer aux détenteurs d'actions émises par la Société Mère, y compris les actions détenues via les CRA, consisteront en des actions ordinaires nouvellement émises dans la Filiale, ayant toutes les mêmes droits de vote et droits économiques et seront admises aux négociations sur le marché réglementé Nasdaq OMX Stockholm à partir de l'enregistrement final de la Fusion (les "Actions Ordinaires"), tel que davantage détaillé à la Section 3 ci-dessous.

1.7 Compte tenu de la Fusion et de l'émission de nouvelles actions en contrepartie de la fusion, un document de fusion sera préparé et déposé à l'autorité de surveillance financière suédoise (Swedish Financial Supervisory Authority) tel que prévu par la loi suédoise sur la négociation des instruments financiers (Swedish Financial Instruments Trading Act)

(1991:980), Chapitre 2b (le "Prospectus de Fusion"). Le Prospectus de Fusion décrira davantage la Filiale et le Groupe Transcom à la suite de la Fusion et de l'émission de nouvelles actions comme contrepartie de la fusion, et constituera ainsi le prospectus d'admission à la négociation relative à l'admission à la négociation des actions dans la Filiale sur le marché réglementé Nasdaq OMX Stockholm.

2. Absorption de la société mère par la filiale.

2.1 Conformément au Chapitre 23, Section 36 de la Loi Suédoise, et conformément à l'article 259 et 274 de la Loi Luxembourgeoise, la Filiale absorbera la Société Mère par le biais d'une Fusion statutaire, et ainsi l'ensemble des éléments de l'actif et du passif de la Société Mère sera transféré à la Filiale sans que la Société Mère ne soit mise en liquidation.

3. Contrepartie de la fusion.

3.1 La Filiale émettra en contrepartie de la fusion une (1) nouvelle Action Ordinaire pour chaque Action Ordinaire de Catégorie A émise par la Société Mère, et un virgule zéro neuf (1.09) nouvelle Action Ordinaire pour chaque Action Ordinaire de Catégorie B émise par la Société Mère. Chaque action de la Société Mère auto-détenue donnera également droit à cette contrepartie de la fusion¹.

3.2 Au moment de l'enregistrement final de la Fusion par le SCRO, la Société Mère doit détenir 622.767.823 Actions Ordinaires de Catégorie A et 622.764.910 Actions Ordinaires de Catégorie B, soit un total de 1.245.532.733 actions en circulation. Sur cette base, et étant donné que la contrepartie de la fusion prévue à la Section 3.1 ci-dessus se basera sur la structure de l'actionariat de la Société Mère le jour de l'enregistrement final de la Fusion par le SCRO, le nombre d'Actions Ordinaires émis par la Filiale en tant que contrepartie de la fusion sera de 1.301.581.530 Actions Ordinaires. Si la Société Mère détient, le jour de l'enregistrement final de la Fusion par le SCRO, un nombre différent d'actions en circulation que celui mentionné ci-dessus, alors le nombre d'actions qui constituera la contrepartie de la fusion et le capital social de la Filiale après la Filiale seront modifiés en conséquence.

3.3 Seules les nouvelles Actions Ordinaires entières (non-rompues) seront émises en contrepartie de la fusion. La Société Mère et la Filiale commissionneront une banque ou d'autres établissements de titres pour totaliser toutes les fractions (les "Fractions") d'actions dans la Filiale et vendre le nombre d'actions auquel correspondent les Fractions sur le Nasdaq OMX Stockholm. Cette transaction sera effectuée aussi rapidement que possible après l'enregistrement final de la Fusion par le SCRO et l'admission à la négociation des Actions Ordinaires sur le marché réglementé du Nasdaq OMX Stockholm, suite à quoi les recettes seront distribuées à ceux qui ont droit aux Fractions.

3.4 La Filiale détient aujourd'hui 1.279.070 Actions Ordinaires ayant chacune la même valeur nominale par action (EUR 0.043) comme les actions émises par la Société Mère. Dès lors, le capital-actions de la Filiale sera augmenté de EUR 55.968.005,79 à EUR 56.023.005,8 à travers la Fusion compte tenu de l'émission des actions de la contrepartie de la fusion, fondé sur l'hypothèse décrite à la Section 3.2 ci-dessus quant au nombre d'actions émises par la Société Mère au moment de l'enregistrement final de la Fusion. La Filiale aura, directement après l'enregistrement final de la Fusion, 1.302.860.600 Actions Ordinaires en circulation ayant la même valeur nominale par action que les actions actuelles de la Société Mère (y compris les 1.279.070 actions en circulation mentionnées ci-dessus que la Filiale détenait avant cet enregistrement et qui seront maintenues comme actions auto-détenues par la Filiale après l'enregistrement de la Fusion). Au vu des hypothèses ci-dessus, le nombre total d'actions auto-détenues par la Filiale après la Fusion sera de 1.383.551 Actions Ordinaires (qui peuvent par exemple, dans la mesure permise par le droit et la pratique suédoises, être utilisés aux fins des livraisons en vertu des Programmes d'Intéressement à Long Terme de la Filiale, etc.).

3.5 Seules les actionnaires enregistrés dans le registre d'actionnaires de la Société Mère, respectivement dans le registre des CRA conservé par Euroclear Sweden AB auront le droit de recevoir une contrepartie de la fusion à la date à laquelle l'enregistrement final de la Fusion au SCRO sera effectué (voir les détails à la Section 14.3 ci-dessous).

3.6 Sauf mention contraire dans le présent Projet de Fusion, pour les actionnaires détenant leurs actions à travers des CRA, la contrepartie de la fusion sera comptabilisée par Euroclear Sweden AB et/ou la banque dépositaire de la Société Mère inscrivant le nombre d'actions dans la Filiale dans le compte-titres de chaque partie ayant légalement droit, dès que possible après l'enregistrement final de la Fusion auprès du SCRO. Au même moment, les participations via les CRA dans la Société Mère de ces parties seront désinscrites de ce même compte. Si les CRA représentant des actions dans la Société Mère sont enregistrés auprès d'un mandataire, c'est de ce mandataire qu'il faudra tenir compte.

3.7 Il est prévu que la contrepartie de la fusion relative à la vente des Fractions décrite à la Section 3.3 soit comptabilisée par la banque ou l'établissement de titres engagé au plus tard le dixième (10e) jour ouvrable bancaire suivant la vente des Fractions.

3.8 Si les CRA représentant des actions dans la Société Mère sont détenus sur un compte-VP qui est gagé à la date de comptabilité de la contrepartie de la fusion, la contrepartie de la fusion sera alors aussi incluse dans ce gage.

3.9 Pour le nombre limité d'actionnaires de la Société Mère qui ne possède pas leurs actions à travers des CRA (moins de 0,3 pour cent des actions de la Société Mère), les conditions suivantes quant à la contrepartie de la fusion s'appliqueront: ces actionnaires doivent informer par écrit, et au plus tard le 1^{er} octobre 2014, ou à une date ultérieure que la Filiale acceptera à sa seule discrétion, du compte-titres suédois (compte-VP) ou un compte de dépôt de titres sur lequel ces actionnaires souhaiteraient que la contrepartie de la fusion soit versée. Si ces actionnaires n'avaient pas délivré cette information tel qu'indiqué précédemment, la contrepartie de la fusion de cet actionnaire sera alors versée sur un compte spécifique au nom de la Filiale et pour le compte de cet actionnaire, à partir duquel la contrepartie de la fusion pourra

être virée à l'actionnaire quand l'actionnaire aura informé sur quel compte-VP suédois ou compte de dépôt de titres le virement doit être effectué conformément aux instructions de la Filiale.

3.10 L'enregistrement final de la Fusion par le SCRO est prévu durant le quatrième trimestre 2014 (voir la Section 14.3 ci-dessous).

4. Effets de la fusion sur les questions d'emploi au sein du groupe Transcom. La Filiale compte actuellement 19 salariés et la Société Mère 6 salariés. La Filiale a conclu une convention collective suédoise alors que la Société Mère n'est pas liée par un tel contrat. Les employés de la Société Mère ont été informés de la Fusion et deviendront, comme une conséquence automatique de la Fusion, des employés de la Filiale conformément au droit applicable. Pour ces employés, et sous réserve de ce qui suit, les conditions d'emploi qui s'appliquaient précédemment dans la Société Mère ne seront pas modifiées par le transfert d'emploi à la Filiale, même si la Fusion peut signifier pour le PDG et le CFO qu'une présence accrue soit requise en Suède par rapport à ce qui était le cas avant la Fusion. Par ailleurs, il n'est pour le moment pas envisagé que la Fusion entraîne toute diminution ou autre changement important concernant les questions d'emploi pouvant affecter sensiblement la situation des salariés au sein du Groupe Transcom.

5. Participation des salariés. La loi suédoise sur la participation des salariés dans les fusions transfrontalières (The Swedish Act on Employee Participation in Cross Border Mergers) (2008:9) et les articles L-426-13 à L-426-16 du Code du Travail luxembourgeois sur la participation des salariés en cas de fusion transfrontalière ne s'appliquent pas à la Fusion puisqu'il n'existe actuellement aucun droit de participation des salariés conformément aux règles applicables au Luxembourg et en Suède. Par conséquent, l'application d'un droit de participation des salariés n'est pas envisagée après la Fusion.

6. Droit de recevoir des dividendes. Les actions émises en contrepartie de la fusion donneront droit à des distributions de dividendes à partir de la première date d'enregistrement des dividendes intervenant après l'enregistrement final de la Fusion auprès du SCRO.

7. Date effective des comptes. La Société Mère continuera à enregistrer les transactions commerciales impliquant la Société Mère dans ses livres comptables jusqu'à ce que la Fusion ait été complètement enregistrée. À compter de l'enregistrement final de la Fusion, toutes les transactions seront enregistrées dans les livres comptables de la Filiale.

8. Détenteurs de warrants, d'options sur actions ou d'autres droits spéciaux similaires.

8.1 La Société Mère a émis les options sur actions suivantes ou a octroyé les droits spéciaux suivants:

- d) Programme 2012 d'Intéressement à Long Terme (décidé par l'AGA 2012 de la Société Mère);
- e) Programme 2013 d'Intéressement à Long Terme (décidé par l'AGA 2012 de la Société Mère);
- f) Programme 2014 d'Intéressement à Long Terme (décidé par l'AGA 2012 de la Société Mère);

8.2 Les détenteurs de ces droits spéciaux tels que listés à la Section 8.1 ci-dessus dont les droits ne sont pas éteints ou n'ont pas expirés à la suite d'autres circonstances au moment de l'enregistrement final de la Fusion se verront offrir dans la mesure du possible une participation aux nouveaux programmes d'intéressement à long terme correspondants dans la Filiale (ou, sinon, conclurons des contrats avec la Société Mère concernant l'extinction prématurée des droits).

9. Rémunération et frais.

9.1 La Société Mère supportera l'ensemble des coûts relatifs à la Fusion, y compris la rémunération des réviseurs d'entreprises agréés pour la revue du Projet de Fusion, qui sera payée par le compte courant.

9.2 Aucun frais ni autre avantage spécial relatif à la Fusion ne sera accordé aux réviseurs d'entreprises agréés pour la revue du Projet de Fusion, à tous membres du conseil d'administration, directeur général ou membre comparable de la direction ou aux réviseurs d'entreprises agréés de la Société Mère ou de la Filiale, à l'exception d'une rémunération qui peut être payée aux réviseurs d'entreprises agréés pour leur revue actuelle du Projet de Fusion.

10. Statuts.

10.1 Les Statuts actuels de la Filiale sont annexés au présent Projet de Fusion en tant qu'Annexe 1. En effet, pendant le processus de Fusion, la Filiale apportera des modifications aux articles de ces Statuts afin de préparer la Fusion, l'émission de la contrepartie de la Fusion, l'admission à la négociation sur le marché réglementé du Nasdaq OMX Stockholm des Actions Ordinaires, etc. Ces modifications aux Statuts incluront notamment l'insertion d'une disposition relative à un jour de référence en vue de l'affiliation des Actions Ordinaires à l'Euroclear Suède, des modifications aux limitations (maximum et minimum) du capital social et au nombre d'actions émises et à une éventuelle introduction d'une catégorie C d'actions dans le seul but d'être utilisée en lien avec la couverture des engagements LTIP de la Filiale conformément à la Section 8.2 ci-dessus.

10.2 Par ailleurs, l'intention de la Filiale est d'effectuer un regroupement par 50:1 des actions à un moment propice immédiatement après l'enregistrement final de la Fusion, par lequel 50 Actions Ordinaires existantes deviendront une (1) une nouvelle action de la même catégorie. Ce regroupement d'actions entraînera un nouveau changement du nombre maximum et minimum d'actions stipulé au § 4 des Statuts. En approuvant le Projet de Fusion, l'assemblée d'actionnaires de la Société Mère aura aussi approuvé l'intention d'effectuer ce regroupement d'actions.

11. Objet social de la société mère et de la filiale.

11.1 L'objet social de la Filiale est décrit au § 3 des Statuts annexés en Annexe 1.

11.2 L'objet social de la Société Mère est décrit au § 3 des Statuts de la Société Mère.

12. Critères permettant de déterminer la contrepartie de la fusion et la valeur de l'actif et du passif.

12.1 À travers la Fusion, la société de tête du Groupe Transcom devient la Filiale à la place de la Société Mère. La Fusion n'a en revanche aucun effet sur l'ensemble de l'actif et du passif du Groupe Transcom. Par conséquent, le Conseil d'Administration n'a pas à considérer d'autres motifs de détermination de la contrepartie de la fusion que ceux décrits à la Section 15 ci-dessous. Le Conseil d'Administration de la Société Mère et de la Filiale sont d'avis que la contrepartie de la fusion a été décidée de manière diligente et correcte.

12.2 L'évaluation de l'actif et du passif qui sera transféré de la Société Mère à la Filiale à travers la Fusion est basée sur la valeur comptable de la Société Mère au 30 juin 2014, qui était de KEUR 59.418. L'actif et le passif qui seront transférés à la Filiale à travers la Fusion sont comptabilisés dans le bilan de la Société Mère au 30 juin 2014 avec les montants suivants:

Actif:	KEUR 473.680
Passif:	KEUR 414.262

12.3 Le transfert du passif et de l'actif à travers la Fusion se fera à la valeur comptable lors de l'enregistrement final de la Fusion.

13. Comptes.

13.1 Les modalités de la Fusion se basent sur les comptes de la Société Mère et de la Filiale au 30 juin 2014 (voir aussi la Section 15 ci-dessous concernant la détermination de la considération de la fusion).

14. Conditions suspensives et estimation de la dissolution de la société mère.

14.1 Les actions émises par la Société Mère sont cotées à travers les CRA à la bourse Nasdaq OMX Stockholm. Comme il est important pour les détenteurs de CRA de la Société Mère que les CRA soient remplacés par les Actions Ordinaires émises par la Filiale en tant que contrepartie de la fusion à l'instant, ou le plus concomitamment possible, où ces nouvelles actions seront admises à la négociation sur le marché réglementé du Nasdaq OMX Stockholm, les Conseils d'Administration ont décidé de soumettre la Fusion aux conditions suivantes:

La Fusion est conditionnelle à l'admission à la négociation sur le marché réglementé du Nasdaq OMX Stockholm des Actions Ordinaires émises par la Filiale en tant que contrepartie de la fusion. Aucune autorisation de réaliser le Projet de Fusion conformément au Chapitre 23, Section 23 de la Loi suédoise ne sera accordée et aucun enregistrement final de la Fusion ne sera effectué avant que les Actions Ordinaires de la Filiale aient été approuvées comme admises à la négociation sur le marché réglementé du Nasdaq OMX Stockholm, et que toutes les autres étapes nécessaires aient été franchies afin de s'assurer que le dernier jour de négociation des CRA soit le plus proche possible du premier jour de négociation des Actions Ordinaires émises par la Filiale.

14.2 Outre les dispositions de la Section 14.1 ci-dessus, la réalisation de la Fusion est également soumise aux conditions suivantes:

(a) le conseil d'administration de la Société Mère et de la Filiale ne doivent pas, avant ou après l'approbation de la Fusion par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société Mère et de la Filiale, décider d'annuler la Fusion sur motif que la Fusion, suite à des circonstances révélées après l'adoption du Projet de Fusion par les conseils d'administration, se révèle être trop coûteuse ou impossible à réaliser;

(b) une assemblée générale des actionnaires de la Société Mère et de la Filiale² ont approuvé la Fusion, l'émission de la contrepartie de la fusion et ont adopté toutes les autres résolutions nécessaires pour que la Fusion respecte les règles de quorum et de majorité prévues par le droit luxembourgeois et respectivement le droit suédois,

(c) tous les permis et autorisations des autorités nécessaires à la Fusion ont été obtenus selon des modalités qui sont acceptables pour la Société Mère et la Filiale; et

(d) la Fusion n'est pas partiellement ou totalement rendue impossible, plus coûteuse ou sensiblement entravée par une législation, décisions des tribunaux, décisions des autorités publiques (y compris les autorités fiscales) ou autre.

14.3 La réalisation de la Fusion et la dissolution de la Société Mère s'effectueront par l'enregistrement final de la Fusion par le SCRO. Cet enregistrement final devrait avoir lieu pendant le premier trimestre 2014. La date exacte de l'enregistrement final sera rendue publique une fois que cette information sera disponible.

15. Rapports des conseils d'administration conformément au chapitre 23 section 39 de la loi suédoise et au chapitre 265 de la loi de 1915.

15.1 Tel qu'expliqué ci-dessus, le but de la Fusion est d'effectuer la Re-domiciliation de la société mère du Groupe Transcom cotée en bourse que les Conseils d'Administration ont estimée bénéfique pour le Groupe Transcom et l'actionnaire. Les considérations exposées par les Conseils d'Administration concernant le bien fondé de la Re-domiciliation, de la Fusion et du calcul de la contrepartie de la fusion sont davantage décrites dans leur rapport de la présente Section 15.

15.2 Les considérations que les Conseils d'Administration ont considérées comme importantes pour l'évaluation du bien fondé de la Fusion pour les sociétés sont entre autres les suivantes:

(a) La Fusion aurait comme conséquence que la société mère du Groupe Transcom cotée en bourse ne sera plus liée par un double système juridique en Suède et au Luxembourg, ce qui permettra d'économiser des frais de manière générale, et de simplifier l'exécution des actions de société en particulier.

(b) La Fusion entraînerait un processus de cotation simplifiée du Groupe Transcom, ainsi que des réductions de frais dans ce contexte puisque le système des CRA sera abandonné.

(c) La Fusion rendrait les aspects liés à la gouvernance d'entreprise plus familiers aux nombreux actionnaires suédois étant donné que suite à la Fusion, la Filiale appliquera logiquement le code suédois de gouvernance d'entreprise, puis qu'environ 80% des actions et 84% des voix de la Société Mère sont actuellement détenues par des détenteurs suédois.

(d) La Fusion faciliterait pour de nombreux actionnaires suédois (voir c) ci-dessus) la participation en personne aux Assemblées Générales Annuelles de la société mère du Groupe Transcom cotée en bourse ainsi que l'exercice de leur influence lors de ces assemblées ou d'autres assemblées.

(e) La Fusion signifierait que la structure de l'actionariat de la société mère du Groupe Transcom cotée en bourse sera simplifiée et ne contiendra plus qu'une seule catégorie d'actions (les Actions Ordinaires), ce qui devrait augmenter la liquidité dans l'action cotée au Nasdaq OMX Stockholm.

(f) La Société Mère n'a plus d'activités commerciales au Luxembourg.

15.3 Lorsqu'ils ont décidé que la Filiale n'aurait qu'une seule catégorie d'actions (i.e. les Actions Ordinaires) et que la contrepartie de la fusion consisterait ainsi uniquement en des Actions Ordinaires tel que décrit à la Section 3 ci-dessus, les Conseils d'Administration ont particulièrement examiné:

(g) les possibilités d'augmenter la liquidité médiocre des actions (négociés via les CRA) de la Société Mère en ayant qu'une seule catégorie d'actions (les Actions Ordinaires);

(c) les avantages d'avoir une structure de l'actionariat simplifiée et plus transparente avec une seule catégorie d'actions (les Actions Ordinaires).

15.4 Lorsqu'ils ont réfléchi au rapport d'échange de la contrepartie de la fusion d'une (1) nouvelle Action Ordinaire par Action Ordinaire de Catégorie A existante émise par la Société Mère et un virgule zéro neuf (1,09) nouvelle Action Ordinaire par Action Préférentielle de Catégorie B existante émise par la Société Mère, les Conseils d'Administration ont particulièrement examiné:

(a) les prix du marché auxquels les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B de la Société Mère sont actuellement ou ont été historiquement négociées sur le Nasdaq OMX Stockholm.

(b) que les détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B émises par la Société Mère perdront à travers la Fusion leurs droits préférentiels relatifs aux dividendes, y compris les dividendes non versés pour les exercices sociaux 2011, 2012 et 2013, et relatifs à la liquidation de la Société Mère mais recevront en revanche des Actions Ordinaires émises par la Filiale avec des droits de vote sur toutes les questions.

(c) que les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie avec des droits de vote dans la Société Mère auront à travers la Fusion une influence de vote diluée sur des questions telles que les élections du Conseil et les décisions concernant la distribution de dividendes mais recevront en revanche des Actions Ordinaires émises par la Filiale détenant des droits économiques égaux à toutes les autres actions émises par la Filiale.

(d) que les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et d'Actions Préférentielles de Catégorie B dans la Société Mère bénéficieront des conditions décrites à la Section 15.3 ci-dessus.

15.5 Le Conseil d'Administration de la Société Mère a obtenu une attestation d'équité de la part de SEB Corporate Finance, Skandinaviska Enskilda Banken AB, conformément à laquelle la contrepartie de la fusion est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de la Société Mère.

15.6 Les aspects juridiques et/ou financiers spécifiques que les Conseils d'Administration ont pris en compte lors de la détermination de la contrepartie de la fusion et le rapport d'échange sont décrits à la Section 12 et 15.1-15.5 ci-dessus. Les Conseils d'Administration considèrent que la contrepartie de la fusion et le rapport d'échange ont été déterminés de manière diligente et correcte, respectant les règles applicables de traitement équitable.

15.7 Outre ce qui est décrit dans le Projet de Fusion concernant les conséquences pour les actionnaires (voir la présente Section 15) et les salariés (voir Section 4 et 5 ci-dessus), aucune autre information n'est à communiquer sur ces conséquences. Concernant les conséquences pour les créanciers, le conseil d'administration de la Société Mère et celui de la Filiale estiment que la Fusion ne compromet pas le paiement nécessaire de leurs créances. Par ailleurs, les créanciers bénéficieront des règles applicables de protection des créanciers tel que décrit à la Section 16 ci-dessous.

16. Règles de protection des créanciers.

16.1 Etant donné que les déclarations des réviseurs d'entreprises agréés sur le Projet de Fusion ont révélé que la Fusion ne compromet pas le paiement nécessaire des créances des créanciers de la Filiale, aucune protection particulière des créanciers n'est accordée aux créanciers de la Filiale en droit suédois. En ce qui concerne les créanciers de la Société Mère, les règles de protection des créanciers suédois concernant les fusions transfrontalières ne s'appliquent pas aux créanciers de la société étrangère.

16.2 Conformément à l'article 268 de la Loi de 1915, les créanciers bénéficient de la protection du créancier conformément à ce qui suit: les créanciers des sociétés fusionnantes dont les créances sont antérieures à la date de publication

des résolutions des actionnaires des sociétés fusionnantes approuvant la Fusion peuvent, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale, la constitution de sûretés pour toutes créances échues ou non échues, au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que la Fusion constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la société ne leur a pas accordé de garanties adéquates.

16.3 Des informations supplémentaires sur les droits des créanciers peuvent être obtenues auprès de la Société Mère et de la Filiale tel qu'indiqué à la Section 19 ci-dessous.

17. Conflits d'intérêts potentiels concernant les conseils d'administration.

17.1 La Fusion a pour but d'effectuer la Re-domiciliation du Luxembourg à la Suède et de structurer la Filiale de la manière la plus semblable et la plus adaptée à celle de la Société Mère. Dans ce contexte, et pendant les préparations de la Fusion, la Filiale a tenu un Conseil d'Administration identique ou similaire à celui de la Société Mère. Les Conseils d'Administration ne considèrent pas ceci comme étant un conflit d'intérêt, mais en approuvant le présent Projet de Fusion, les assemblées d'actionnaires des sociétés fusionnantes auront aussi approuvé le fait que le Conseil d'Administration de la Société Mère et celui de la Filiale est identique ou similaire.

18. Autorisation.

18.1 Les Conseils d'Administration ont décidé d'autoriser le PDG de la Société Mère et de la Filiale, Johan Eriksson, ou toute personne qu'il ou le Conseil d'Administration aura nommé, et dans la limite de ce qu'autorise la loi applicable, à faire les ajustements au présent Projet de Fusion ou aux documents connexes qu'il jugera nécessaire ou adéquats en lien avec tout enregistrement ou approbation du présent Projet de Fusion et de la Fusion par les autorités suédoises ou luxembourgeoises, ou en lien avec l'émission, l'enregistrement ou le versement de la contrepartie de de la fusion aux actionnaires et aux détenteurs de CRA.

19. Autre information.

19.1 L'adresse de la Filiale est Rålambsvägen 17, 112 59 Stockholm, Suède.

19.2 L'adresse de la Société Mère est Transcom Worldwide S.A., 45 Rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg.

19.3 Pour toute question concernant le Projet de Fusion, merci de prendre contact avec le PDG de la Société Mère et de la Filiale, Johan Eriksson, par e-mail à johan.eriksson@transcom.com.

20. Annexes.

20.1 Les Statuts de la Filiale sont attachés au présent Projet de Fusion.

20.2 Les documents suivants sont annexés au Projet de Fusion pour les besoin du droit suédois:

(a) rapports des réviseurs d'entreprises de la Filiale et de la Société Mère relatives à leur revue du présent Projet de Fusion,

(b) comptes consolidés audités de la Société Mère pour les exercices 2011, 2012 et 2013, incluant le rapport du réviseur d'entreprises agréé (en anglais),

(c) comptes consolidés audités de la Filiale pour les exercices 2012 et 2013, incluant le rapport du réviseur d'entreprises agréé (en anglais et suédois),

(d) comptes consolidés condensés non audités pour la période allant de janvier à juin 2014 de la Société Mère, incluant le rapport du réviseur d'entreprises agréé, et

(e) comptes consolidés condensés non audités pour la période allant de janvier à juin 2014 de la Filiale.

20.3 Les documents mentionnés de a) à e) sont annexés au Projet de Fusion tel qu'enregistré par les autorités suédoises comme requis par la loi suédoise mais ne sont pas annexés au Projet de Fusion déposé et publié au Luxembourg. Ces documents sont en revanche disponibles sur le site internet de la Société Mère: www.transcom.com/redom.

La Société Mère (Transcom WorldWide S.A.) et de la Filiale (Transcom WorldWide AB):

Henning Boysen / Stefan Charette / John C. Freker Jr. / Alexander Izosimov / Mikael Larsson / Mia Brunell Livfors / Roel Louwhoff.

Les membres du Conseil d'Administration

STATUTS

DE

TRANSCOM WORLDWIDE AB (S.A.)

- Adoptés lors de l'assemblée générale tenue le 13 janvier 2012

§ 1. La société porte le nom de "TranscomWorldwide AB". La société est une société anonyme (S.A.).

§ 2. Le conseil d'administration aura son siège social dans la municipalité de Stockholm, Suède.

§ 3. Le principal objectif de l'activité de la société sera de générer des profits pour ses actionnaires. La société a pour objet social de fournir, soit directement ou à travers des sociétés qu'elle détient partiellement ou à 100%, des services

de gestion de la clientèle et des services de support, principalement des services de gestion des ventes et des créances ainsi que toutes autres activités connexes pour le comptes de ses clients. La société sera également capable de détenir et de gérer des biens immobiliers ainsi que des actions et d'autres biens meubles et d'exercer des activités connexes. La société aura le droit d'émettre des garanties, des gages ou bien de participer aux arrangements de sécurité pour les sociétés du groupe.

§4. Le capital social sera compris entre EUR 55.000 et EUR 220.000. Le nombre d'actions sera compris entre 1.279.070 et 5.116.280.

§5. Le Conseil d'Administration sera composé au minimum de trois et au maximum de dix administrateurs.

§6. La société comptera entre un et trois commissaires aux comptes et au maximum trois commissaires aux comptes suppléants, ou une société d'audit enregistrée. Le mandat des commissaires aux comptes prendra fin lors de la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra durant le quatrième exercice social suivant l'élection du commissaire aux comptes.

§7. Les assemblées générales se tiendront à Stockholm.

La convocation d'une assemblée générale des actionnaires sera publiée à la gazette officielle suédoise (Post- och Inrikes Tidningar) ainsi que sur le site internet de la société. Au moment de la convocation, une annonce indiquant que la convocation a été envoyée sera publiée au Svenska Dagbladet.

Afin de pouvoir participer à une assemblée générale, un actionnaire doit être inscrit sur un registre d'actions complet imprimé ou sur un autre support dépendamment des circonstances cinq jours ouvrables avant l'assemblée et informer par écrit la société de son intention de participer à l'assemblée avant 15h le jour mentionné dans la convocation à l'assemblée. Ce jour ne tombera pas un dimanche, un jour férié, un samedi, Midsummer Eve, un 24 décembre ni un 31 décembre et tombera au plus tard cinq jours ouvrables avant l'assemblée.

Un actionnaire assistant à une assemblée générale pourra venir accompagné d'un conseiller seulement si l'actionnaire a informé la société de son intention de venir accompagné conformément avec la section ci-dessous.

§8. L'exercice social de la société suivra l'année civile.

¹ A condition que la contrepartie de la fusion ne soit pas payée pour ces actions auto-détenues, dans la mesure où cela signifierait que (i) la Filiale acquière plus de 10% de ces actions en circulation à travers la Fusion, ou (ii) le nombre total d'actions dans la Filiale après l'enregistrement de la Fusion ne soit pas divisible par 50.

² L'approbation par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Filiale est une simple formalité puisque la Société Mère détient toutes les actions en circulation dans la filiale.

Référence de publication: 2014108012/700.

(140128453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Saint-James Investissement 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.496.

En date du 20 mai 2014, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Giovanni La Forgia en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2014;
- Melle Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue gérante de la Société, avec effet au 20 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014075067/13.

(140088476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

RI-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.283.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2014075052/10.

(140087984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

RIC French Properties Partnership II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.713.

Les comptes annuels au 05 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075054/10.

(140088438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Rodrigue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.933.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RODRIGUE S.A.

DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014075055/12.

(140087794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Schmitz HABITATION, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4687 Oberkorn, 103, rue Woiver.

R.C.S. Luxembourg B 42.636.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte des résolutions prises par les associés (les «Associés») (clôture de liquidation) de la société «Schmitz HABITATION, S.à r.l.» tenues sous seing privé en date du 10 mars 2014, et dont les mêmes résolutions furent enregistrées à Esch-sur-Alzette, Actes Civils, le 21 mai 2014. Relation: EAC/2014/7067,

- que la société Schmitz HABITATION, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 103, rue Woiver, L-4687 Oberkorn, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42 636, constituée suivant acte notarié dressé par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 1993 sous le numéro 159 et page 7622 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant décisions des associés de convertir la devise d'expression du capital social du francs luxembourgeois (LUF) en EUROS (EUR) et adaptation conséquente de l'article six des statuts de la Société; un extrait desdites décisions fut publié au Mémorial, le 15 février 2002, sous le numéro 258 et page 12382, au capital social de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (12'394,68 EUR) représenté par cent (100) parts sociales, toutes intégralement libérées.,

se trouve à partir de la date du 10 mars 2014, définitivement liquidée,

les résolutions prémentionnées faisant suite à celle du 27 mars 2003 actées par devant Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) à l'adresse suivante: L-4545 Differdange, 1A, rue Pierre Dupong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014075097/32.

(140087897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Rodrigue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.933.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 mai 2014

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme
RODRIGUE S.A.
Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014075056/17.

(140087806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Richpoint Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.865.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 mai 2014

En date du 9 mai 2014, l'associé unique a décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et ceci avec effet au 12 mai 2014
- Acceptation de la démission de Monsieur Jean Lambert et de Monsieur Patrice Yande, en tant que gérant de classe B de la société et ce avec effet au 12 mai 2014.
- Nomination de Madame Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg ainsi que Monsieur Michael Verhulst, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérants de classe B de la Société, et ce avec effet au 12 mai 2014. Leur mandat aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014075039/22.

(140088492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Subtone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.740.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.
Subtone Investments S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2014075086/15.

(140088311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

RPTRE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.097.

En date du 27 Mai 2014 les associés ont pris les décisions suivantes:

- Gérald Olivier Welvaert a démissionné de son poste de gérant B avec effet au 12 Mai 2014;
 - Jean-Jacques Patrick Gustave Josset a démissionné de son poste de gérant B avec effet au 12 Mai 2014;
 - Election de Declan McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 12 Mai 2014 et pour une durée indéterminée.
 - Election de Karol Maziukiewicz né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 12 Mai 2014 et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014075060/18.

(140088345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Groupe Meeschter, Société Anonyme.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 153.999.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «GROUPE MEESCHTER», ayant son siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 153.999,

tenue en date du 14 mai 2014, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 16 mai 2014, sous le référence DIE/2014/6231,

que l'assemblée générale de la société prédite a pris la résolution suivante:

- Révocation de l'administrateur unique Monsieur Henri VERBEKE, né à Ougrée (Belgique) le 29 février 1956, demeurant à B-5377 Hogue, 327, Chemin des Epicéas, avec effet au 14 mai 2014;
- Nomination en tant qu'administrateur unique de Monsieur Denis COLLART, administrateur, né à Gorice (Italie) le 25 avril 1979, demeurant à B-6700 Arlon, 28, rue de la Porte Neuve, avec effet au 14 mai 2014, pour une durée de six ans.

Ettelbruck, le 26 mai 2014.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2014074737/22.

(140087565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Seniorenresidenz Mäerzeg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014075104/14.

(140087408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Goo Goos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.016.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 mai 2014

En date du 23 mai 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission des gérants Elizabeth TIMMER, Isabelle ROSSENEU et Richard BREKELMANS, en tant que gérants de la Société et ce avec effet au 23 mai 2014;

- de nommer David F. SHARKEY, né le 10 mars 1969 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au Flat 2, 23, Triq Hompesch, Fgura FGR 2010, Malte, en tant que gérant unique de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que l'adresse de l'associé unique, David F. SHARKEY, a changé du Westminster Road, Foxrock, 18 Dublin, Irlande au Flat 2, 23, Triq Hompesch, Fgura FGR 2010, Malte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014074729/21.

(140086480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SICAV (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 123.767.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 17 avril 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Cirus Andreu Cabot (demeurant en Espagne), Gonzalo Baretino Coloma (demeurant en Espagne), José Antonio Pérez Roger (demeurant en Espagne), Félix Sánchez Velázquez (demeurant en Espagne) en tant qu'Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, dont le siège social se situe 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SICAV (Luxembourg)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A

Signatures

Référence de publication: 2014075061/20.

(140087945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Saint-James Investissement 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.722.

En date du 20 mai 2014, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Giovanni La Forgia en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2014;

- Melle Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue gérante de la Société, avec effet au 20 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014075069/13.

(140088512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

St Leonard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.854.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.415.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de vente signé en date du 23 mai 2014 que les «parts sociales privilégiées» de la Société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de part sociales
Breskvig 79/85	
Lower Leeson Street	
Dublin 2	172.832
Total	172.832

D'autre part, il résulte du contrat de vente signé en date du 23 mai 2014 que les «parts sociales ordinaires» de la Société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de part sociales
Breskvig 79/85	
Lower Leeson Street	
Dublin 2	10.000
Total	10.000

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014075082/28.

(140087739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Schroder Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.066.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 27 mai 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015 de:

- Monsieur Jacques Elvinger (demeurant à Luxembourg, 2 Place Winston Churchill, 2014 Luxembourg)
- Monsieur Daniel de Fernando Garcia (demeurant en Espagne, Serrano 1, 28001 Madrid)
- Monsieur Achim Kuessner (demeurant en Allemagne, Taunustor 2, 60311 Francfort)
- Monsieur Carlo Trabattoni (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)
- Monsieur Ketil Petersen (demeurant au Danemark, Store Strandstraede 21, 1255 Copenhagen)
- Madame Marie-Jeanne Chevremont-Lorenzini (demeurant à Luxembourg, 37c, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg)

- Monsieur Georges Saier (demeurant en France, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris)

- Monsieur Mike Champion (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers société coopérative, dont le siège social se situe 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Schroder Special Situations Fund

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Société de gestion

Référence de publication: 2014075099/26.

(140088313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 27 mai 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015 de:

- Monsieur Massimo Tosato (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)
- Monsieur Jacques Elvinger (demeurant à Luxembourg, 2 Place Winston Churchill, 2014 Luxembourg)
- Monsieur Daniel de Fernando Garcia (demeurant en Espagne, Serrano 1, 28001 Madrid)
- Monsieur Achim Kuessner (demeurant en Allemagne, Taunustor 2, 60311 Francfort)
- Monsieur Carlo Trabattoni (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)
- Monsieur Ketil Petersen (demeurant au Danemark, Store Strandstraede 21, 1255 Copenhagen)
- Madame Marie-Jeanne Chevremont-Lorenzini (demeurant à Luxembourg, 37c Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg)
- Monsieur Georges Saier (demeurant en France, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris)
- Monsieur Mike Champion (demeurant au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers société coopérative, dont le siège social se situe 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Schroder International Selection Fund
Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.
Société de gestion

Référence de publication: 2014075098/27.

(140088312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Smart Private Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.966.

—
En date du 09 mai 2014, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Smart Private Managers (Luxembourg) S.A. ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur André Sine, Monsieur André SINE, 167, rue du Buisson, Post, B-6717 ATTERT (sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier) pour une durée se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires;
- de renouveler les mandats d'administrateurs de Madame Béatrice DURY-GOWAN, de Monsieur Jean-Pierre MALLIAR et de Monsieur Frank MOISSON pour une durée se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Jean-Pierre Malliar / Frank Moisson.

Référence de publication: 2014075076/17.

(140087978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Round Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.449.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075058/10.

(140088450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Neweb Creations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diederich.
R.C.S. Luxembourg B 141.142.

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster. (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

Monsieur Morgan FABBRI, Webmaster, né le 25 août 1980 à Reims (F), demeurant à F-54590 Hussigny (France), 25A, rue Loucheur,

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé actuels de la société à responsabilité limitée «NEWEB CREATIONS S.à r.l.», ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.930, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART; notaire de résidence à Pétange, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2242 du 13 septembre 2008,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-1420-Luxembourg, 117-Avenue Gaston Diederich et de modifier en conséquence de la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{ère} phrase).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mai 2014. Relation GRE/2014/1848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014074933/37.

(140088055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Timken Lux Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.003,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.164.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associée unique de la Société en date du 31 mars 2014 que:

1. Monsieur Christopher Holding a démissionné de son poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 31 mars 2014.

2. Monsieur Philip Dominic Fracassa né le 26 février 1968 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1835 Dueber Avenue, 44706 Canton, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 31 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014075138/17.

(140087523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Stericycle Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.343.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 26 mars 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 avril 2014

1. M. Shazeen Sattar SACRANIE a démissionné de son mandat de gérant A avec effet au 9 avril 2014.

2. M. Daniel Vincent GINNETTI, né le 13 juin 1968 en Californie (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 28161 N. Keith Drive, Lake Forest, IL 60045 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée, avec effet au 9 avril 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants B, Messieurs Jérôme DEVILLET, Hugo FROMENT, Frank PLETSCHE et Christophe Emmanuel SACRE, se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Stericycle Europe S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014075083/21.

(140087781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 54.954.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 24 avril 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a pris note de la démission de Mme Michèle Berger en date du 1^{er} septembre 2013 de sa fonction d'administrateur.

2. L'Assemblée a pris note de la démission de M. Pierre-Alain Eggly en date du 15 janvier 2014 de sa fonction d'administrateur.

3. L'Assemblée a décidé de co-opter M. Mike Kara (demeurant professionnellement 15A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg) en remplacement de M. Pascal Chauvaux avec effet au 24 avril 2014 à la fonction d'administrateur.

4. L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateur de:

M. Frédéric Fasel,

M. Mike Kara,

M. Henri-Christophe Oppenheim

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2015.

5. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit, S.à r.l. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2015.

Référence de publication: 2014075106/22.

(140087582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Sabatelli 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 177.319.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075064/11.

(140088018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Sopasa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.145.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2014.

En date du 2 mai 2014 l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Intertrust Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., en tant que administrateur de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Universal Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B64474, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs:

- Universal Management Services S.à r.l.
- Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l.
- RCS Management (Luxembourg) S. à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014075115/25.

(140088190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Stratford Capital Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.784.

—
Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075085/10.

(140087489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Timken Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.812.850,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.503.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associée unique de la Société en date du 31 mars 2014 que:

1. Monsieur Christopher Holding a démissionné de son poste de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 31 mars 2014.

2. Monsieur Philip Dominic Fracassa né le 26 février 1968 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1835 Dueber Avenue, 44706 Canton, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 31 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014075158/19.

(140087522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

GSLP I Offshore A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 138.747.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May,
Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder of GSLP I Offshore A S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 138.747 (the "Company").

THERE APPEARED:

GSLP I Offshore Investment Fund A, L.P., a corporation organized and existing under the laws of Cayman Islands, duly registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-26064, having its registered office at Ugland House, KY - KY1 - 1104 Grand Cayman;

(the "Shareholder").

here represented by Mrs Marielle STIJGER, private employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

Agenda

The amendment of the first and second paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company, in order to cancel the minimum number of managers as well as to cancel the managers' classes (A and B).

After this had been set forth, the Shareholder, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholder decides to amend the first and second paragraphs of article 10 of the articles of incorporation of the Company, in order to cancel the minimum number of managers as well as to cancel the managers' classes (A and B). The article 10 of the articles of incorporation of the Company henceforth shall read as follows:

"Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société GSLP I Offshore A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12,500 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.747 (la «Société»).

A COMPARU:

GSLP I Offshore Investment Fund A, L.P., une société constituée et opérant sous le droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-26064, ayant son siège social au Ugland House, KY - KY1 - 1104 Grand Cayman;

(l'«Associé»),

ici représentée par Madame Marielle STIJGER, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Agenda

La modification du premier et du deuxième paragraphe de l'article 10 des articles de constitution de la Société, afin de supprimer le nombre minimum de gérants de la Société et de supprimer les classes de gérants (A et B).

Ceci ayant été exposé, l'Associé, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte la décision suivante.

Résolution unique

L'Associé décide de modifier le premier et le deuxième paragraphe de l'article 10 des articles de constitution de la Société afin de supprimer le nombre minimum de gérants de la Société et de supprimer les classes de gérants (A et B). L'article 10 des Articles de constitution de la Société aura désormais la teneur suivante:

“Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms usuels, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. STIJGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2014. LAC/2014/23232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074738/87.

(140088271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Independent Business ans Sales Advisers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 71.469.

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Independent Business and Sales Advisers S.A.», ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.469, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 17 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires, présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-1420-Luxembourg, 117-Avenue Gaston Diederich et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1420-Luxembourg, 117-Avenue Gaston Diederich, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (2^e alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mai 2014. Relation GRE/2014/1849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014074791/52.

(140088187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Staer Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 167.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075119/9.

(140087826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

SAS Institute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.390.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075095/9.

(140087595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Fondation Pauline de Faillonnet, Fondation.

 Siège social: L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg G 96.

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF PASSIF		PASSIF	
Immeubles	2 620 355,99	Fonds social	10 995 400,59
Prêt à Agedoc	6 263 493,05	Subventions d'investissements	1 613 605,61
Créance diverse	4 146,35	Dettes diverses	15 046 009,51
Valeurs mobilières	19451 008,34	Dettes financières	1 295 258,96
Disponible	917 970,16	Excédent	306 699,22
	<u>29 256 973,89</u>		<u>29 256 973,89</u>

Compte de résultat 2013

CHARGES		PRODUITS	
Frais administratifs	575,00	Loyer immobilier	96 112,32
Frais sur titres	118 935,12	Loyer mobilier	48 139,67
Frais bancaires	196,60	Dons	6 000,00
Frais sur logement	25 913,67	Gains de change	17 625,02
Intérêts débiteurs	4 826,28	PV sur cession valeurs mobilières	252 022,41
Pertes de change	32 110,24	Intérêts créditeurs	10 726,83
MV sur cession valeurs mobilières	160 053,69	Revenus survaleurs mobilières	418 847,09
CV sur immeubles	56 950,24	CV sur subventions	35 078,38
CV sur valeurs mobilières	283 318,28	Reprise CV sur valeurs mobilières	105 026,62
Excédent	<u>306 699,22</u>		
	989 578,34		<u>989 578,34</u>

Budget 2014

CHARGES		PRODUITS	
Charges	130 000,00	Loyer	150 000,00
CV	100 000,00	Revenus financiers	300 000,00
Excédent	<u>220 000,00</u>	Excédent	<u>306 699,22</u>
	450 000,00		450 000,00

Conseil d'Administration:

 Madame Danièle FALTZ, Supérieure Provinciale des Soeurs de la Doctrine Chrétienne, Luxembourg, Présidente
 Madame Philomène HOFFMANN, Présidente AGEDOC ASBL, Luxembourg
 Monsieur Robert BIEVER, docteur en droit, Luxembourg
 Madame Elisabeth BLANCHE, Econome Provinciale des Soeurs de la Doctrine Chrétienne, Luxembourg

Signatures.

Référence de publication: 2014074665/41.

(140087404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Schengen RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

 Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 37.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014075072/12.

(140088480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

K.F. Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.064.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 2014
Première résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes «KF FIDUCIAIRE SA» pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020 qui statuera sur les résultats de l'exercice 2019.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Troisième résolution

Le siège social du commissaire aux comptes «KF FIDUCIAIRE SA» est transféré 7, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg au 20, rue des Peupliers, à L-2328 Luxembourg

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Changement d'adresse de deux administrateurs

Monsieur Kindy FRITSCH, changement d'adresse du 8, rue du Bois, à L-7480 Tuntange au 55, boulevard de la Pétrusse, à L-2320 Luxembourg

Monsieur Patrick KREINS, changement d'adresse du 15, rue Nicolas Jacque, à L-4797 Linger au 38, rue Nicolas Margue, à L 4979 FINGIG

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du délégué à la gestion journalière pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Sixième résolution

Changement d'adresse du délégué à la gestion journalière

Monsieur Patrick KREINS, changement d'adresse du 15, rue Nicolas Jacque, à L-4797 Linger au 38, rue Nicolas Margue, à L 4979 FINGIG

Référence de publication: 2014074811/35.

(140088244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Sogaris Logistics Estates International Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-3487 Dudelange, route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 146.829.

—
Extrait des principales prises par les actionnaires en date du 12 juin 2013

Les actionnaires ont ratifié la nomination de Madame Caroline Grandjean, née le 2 septembre 1976 à Nantes et demeurant au 1, rue Samson à F-75013 Paris (France) comme administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Louis Foessel, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014.

Madame Caroline Grandjean est également nommée Présidente du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014075079/19.

(140088114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Sabatelli 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 177.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075063/10.

(140088020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Sabatelli 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 177.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075065/10.

(140088019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Solution Mécanique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.902.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 16 mai 2014

M. Emanuele GRIPPO a été nommé comme président du conseil de gérance pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Solution Mécanique S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014075081/13.

(140088102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

TRxCare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.171.

EXTRAIT

Veillez noter que l'Associé et Gérant Markus GLIMM a son domicile à 29 Yehuda Hanassi, 4729329 Ramat Hasharon, Israel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2014075167/14.

(140088119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.
